



Examens environnementaux de l'OCDE

TURQUIE 2019

VERSION ABRÉGÉE



Examens environnementaux de l'OCDE

Examens environnementaux de l'OCDE : Turquie 2019 (Version abrégée)

Cet ouvrage est publié sous la responsabilité du Secrétaire général de l'OCDE. Les opinions et les arguments exprimés ici ne reflètent pas nécessairement les vues officielles des pays membres de l'OCDE.

Ce document, ainsi que les données et cartes qu'il peut comprendre, sont sans préjudice du statut de tout territoire, de la souveraineté s'exerçant sur ce dernier, du tracé des frontières et limites internationales, et du nom de tout territoire, ville ou région.

Merci de citer cet ouvrage comme suit :

OCDE (2019), *Examens environnementaux de l'OCDE : Turquie 2019 (Version abrégée)*, Examens environnementaux de l'OCDE, Éditions OCDE, Paris.
<https://doi.org/10.1787/405578df-fr>

ISBN 978-92-64-49620-0 (imprimé)
ISBN 978-92-64-85981-4 (pdf)

Examens environnementaux de l'OCDE
ISSN 1990-0120 (imprimé)
ISSN 1990-0112 (en ligne)

Les données statistiques concernant Israël sont fournies par et sous la responsabilité des autorités israéliennes compétentes. L'utilisation de ces données par l'OCDE est sans préjudice du statut des hauteurs du Golan, de Jérusalem-Est et des colonies de peuplement israéliennes en Cisjordanie aux termes du droit international.

Crédits photo : © Özkan Uluçam/Shutterstock.com, Elena Shchipkova/Shutterstock.com

Les corrigenda des publications de l'OCDE sont disponibles sur : www.oecd.org/about/publishing/corrigenda.htm.

© OCDE 2019

La copie, le téléchargement ou l'impression du contenu OCDE pour une utilisation personnelle sont autorisés. Il est possible d'inclure des extraits de publications, de bases de données et de produits multimédia de l'OCDE dans des documents, présentations, blogs, sites internet et matériel pédagogique, sous réserve de faire mention de la source et du copyright. Toute demande en vue d'un usage public ou commercial ou concernant les droits de traduction devra être adressée à rights@oecd.org. Toute demande d'autorisation de photocopier une partie de ce contenu à des fins publiques ou commerciales devra être soumise au Copyright Clearance Center (CCC), info@copyright.com, ou au Centre français d'exploitation du droit de copie (CFC), contact@cfcopies.com.

Préface

Comme le montre ce troisième Examen environnemental que lui consacre l'OCDE, la Turquie a enregistré un découplage relatif des émissions atmosphériques, de la consommation d'énergie, de la production de déchets et de la consommation d'eau par rapport à sa forte croissance économique. Il lui reste néanmoins beaucoup de défis environnementaux à relever. Pour satisfaire sa demande d'énergie en augmentation rapide, elle reste largement tributaire des combustibles fossiles, et en particulier du charbon. Elle est aussi le pays membre de l'OCDE dont les émissions de gaz à effet de serre ont le plus progressé depuis dix ans. Les rejets de particules fines des secteurs de l'électricité et des transports sont très préoccupants sur le plan sanitaire. Plus de 90 % des déchets municipaux sont aujourd'hui mis en décharge.

Face à l'amplification des pressions environnementales, la Turquie doit accélérer la transition vers une croissance plus verte. Elle a renforcé son cadre institutionnel pour répondre aux problèmes d'environnement. Elle a aussi notablement modernisé sa réglementation environnementale et l'a rapprochée des exigences de l'Union européenne. Il lui reste cependant à mettre pleinement en œuvre plusieurs instruments essentiels, comme les évaluations environnementales stratégiques et les autorisations intégrées, et à renforcer le contrôle du respect de la réglementation. L'accès aux informations sur l'environnement doit être encore amélioré.

Les taxes liées à l'environnement sont élevées, mais elles pourraient être rationalisées si les incitations distorsives en faveur des véhicules d'occasion étaient supprimées. L'élimination progressive des subventions aux énergies fossiles contribuerait également à favoriser des solutions plus propres en matière d'énergie et de transport. Le renforcement des politiques en faveur de l'éco-innovation permettrait à la Turquie de tirer plus d'avantages économiques de la transition vers une croissance verte.

L'Examen traite de manière approfondie les problématiques du changement climatique et de la gestion des eaux usées urbaines. Le pic des émissions de gaz à effet de serre de la Turquie n'est pas encore en vue, malgré les investissements significatifs consacrés aux énergies renouvelables et à l'amélioration de l'efficacité énergétique. La lutte contre le changement climatique doit être renforcée. La Turquie devrait ratifier l'Accord de Paris et définir des objectifs de réduction des émissions par secteur. Les répercussions du changement climatique et la vulnérabilité du pays à ces effets s'annoncent significatives, en particulier dans le secteur de l'eau. Des efforts d'adaptation concrets s'imposent au niveau local.

S'agissant de la gestion des eaux usées urbaines, l'accès aux réseaux d'assainissement et aux stations d'épuration a beaucoup progressé, et la Turquie prévoit de nouveaux investissements dans les services d'assainissement. Le pays aurait intérêt à coordonner le développement des infrastructures d'eau et d'assainissement avec la planification au niveau du bassin hydrographique pour éviter aux compagnies des eaux des frais d'investissement et d'exploitation excessifs et maintenir les tarifs à un niveau abordable pour les consommateurs.

Cet examen est le résultat d'un dialogue approfondi entre la Turquie, les autres membres du Groupe de travail de l'OCDE sur les performances environnementales et les observateurs auprès de cet organe. Il présente 36 recommandations destinées à aider la

Turquie à verdir son économie et à la rendre peu émettrice de carbone, à mieux gérer ses actifs naturels et à améliorer sa gouvernance et sa gestion de l'environnement.

Je ne doute pas que cet effort concerté sera utile à la Turquie pour continuer de concevoir et de mettre en œuvre des politiques environnementales meilleures pour une vie meilleure.



Angel Gurría

Secrétaire général, Organisation de coopération et de développement économiques
(OCDE)

Avant-propos

Le principal objectif du programme d'examens environnementaux de l'OCDE est d'aider les membres et certains pays partenaires à améliorer leurs résultats individuels et collectifs dans le domaine de la gestion de l'environnement :

- en aidant les pouvoirs publics des différents pays à évaluer les progrès accomplis au regard de leurs objectifs environnementaux ;
- en favorisant un dialogue permanent sur l'action à mener et l'apprentissage mutuel ; et
- en encourageant les gouvernements à rendre compte de leur action aux autres pays et à leur opinion publique.

Le présent rapport fait le point sur l'évolution des performances environnementales de la Turquie depuis le deuxième examen environnemental que lui avait consacré l'OCDE en 2008. Les progrès accomplis au regard des objectifs du pays et de ses engagements internationaux servent de base à l'évaluation de ces performances. Les objectifs et engagements en question peuvent être de nature générale, qualitative ou quantitative. Une distinction est opérée entre intentions, actions et résultats. Les performances environnementales de la Turquie sont aussi évaluées à l'aune de ses résultats antérieurs dans ce domaine, de l'état présent de son environnement, des ressources naturelles qu'elle possède, de sa situation économique et de sa démographie.

L'OCDE est reconnaissante au gouvernement de la Turquie de lui avoir fourni des informations, d'avoir organisé une mission d'examen à Ankara (du 3 au 6 avril 2018) et d'avoir facilité les contacts au sein des institutions gouvernementales et en dehors.

L'OCDE remercie également les représentants des deux pays examinateurs, Jiyoung Shin (Corée) et Margarida Monte (Portugal).

Ce rapport a été rédigé par Tatiana Efimova, Eugene Mazur, Mauro Migotto et Mikaela Rambali de la Direction de l'environnement de l'OCDE, et Rachel Samson de Carist Consulting. Nathalie Girouard en a supervisé et orienté l'élaboration. Mauro Migotto a également apporté son concours aux travaux statistiques, Jennifer Humbert et Mika Hosokawa ont contribué à l'édition et aux travaux administratifs, et Mark Foss a révisé le rapport. Natasha Cline-Thomas a apporté son appui aux activités de communication. L'établissement de ce rapport a aussi bénéficié des commentaires de plusieurs membres du Secrétariat de l'OCDE, dont Jane Ellis, Michael Mullan, Kathleen Dominique, Xavier Leflaive et Matthew Griffiths de la Direction de l'environnement, Rauf Gonenc du Département des affaires économiques, Kurt van Dender et Luisa Dressler du Centre de politique et d'administration fiscales, et Sylvia Beyer de l'Agence internationale de l'énergie.

Le Groupe de travail sur les performances environnementales de l'OCDE a examiné le projet d'Examen environnemental de la Turquie lors de sa réunion du 7 novembre 2018 à Paris, et approuvé l'évaluation et les recommandations qui y sont formulées.

Table des matières

Préface	3
Avant-propos	5
Résumé	9
La Turquie doit poursuivre la transition vers une économie bas carbone.....	9
Elle doit redoubler d'efforts dans la lutte contre le changement climatique et l'adaptation à ses effets afin de réduire les risques et les coûts pour l'environnement et la société	9
Les services d'assainissement urbains ont besoin d'une planification et d'outils de gestion améliorés.....	10
La lutte contre la pollution de l'air par les particules fines doit être accentuée.....	10
L'efficacité d'utilisation des ressources et le recyclage doivent progresser dans le cadre de la transition vers une économie circulaire	10
Un renforcement des outils réglementaires s'impose	11
Les informations sur l'environnement devraient être plus accessibles.....	11
L'amélioration des incitations fiscales et la réduction des subventions préjudiciables stimuleront une production et une consommation d'énergie plus propres.....	11
Un soutien accru à l'innovation renforcera le marché des biens et services environnementaux	12
Évaluation et recommandations.....	13
1. Performances environnementales : tendances et faits récents.....	14
2. Gouvernance et gestion de l'environnement.....	19
3. Vers une croissance verte.....	24
4. Changement climatique	32
5. Gestion des eaux usées urbaines	40
Références.....	45
Annexe 1.A. Mesures prises pour mettre en œuvre certaines recommandations de l'Examen environnemental de la Turquie publié par l'OCDE en 2008	47

Graphiques

Graphique 1. Indicateurs de performances environnementales.....	15
Graphique 2. La fiscalité automobile favorise les voitures anciennes, bon marché et de petite cylindrée	26
Graphique 3. Les émissions de gaz à effet de serre devraient continuer d'augmenter rapidement.....	33
Graphique 4. Les tarifs de l'eau et de l'assainissement pour les ménages dépassent les limites d'accessibilité financière dans de nombreuses provinces.....	42

Suivez les publications de l'OCDE sur :



http://twitter.com/OECD_Pubs



<http://www.facebook.com/OECDPublications>



<http://www.linkedin.com/groups/OECD-Publications-4645871>



<http://www.youtube.com/oecdlibrary>



<http://www.oecd.org/oecddirect/>

Ce livre contient des...

StatLinks 

Accédez aux fichiers Excel® à partir des livres imprimés !

En bas des tableaux ou graphiques de cet ouvrage, vous trouverez des *StatLinks*. Pour télécharger le fichier Excel® correspondant, il vous suffit de retranscrire dans votre navigateur Internet le lien commençant par : <http://dx.doi.org>, ou de cliquer sur le lien depuis la version PDF de l'ouvrage.

Résumé

La Turquie doit poursuivre la transition vers une économie bas carbone

La Turquie a progressé dans le découplage relatif des émissions atmosphériques, de la consommation d'énergie, de la production de déchets et de la consommation d'eau par rapport à sa forte croissance économique. Ces pressions s'amplifient néanmoins sous l'effet de l'expansion continue de l'économie et de la population. La Turquie est parmi les pays de l'OCDE où la demande d'énergie augmente le plus vite.

Les combustibles fossiles entrent pour 88 % dans le mix énergétique et sont en grande partie importés. Pour réduire sa dépendance à l'égard des importations et assurer sa sécurité énergétique, la Turquie prévoit de diversifier ses importations, d'augmenter la production intérieure de charbon, de renouvelables et d'énergie nucléaire, et de promouvoir l'efficacité énergétique. Elle se classe aujourd'hui parmi les tout premiers mondiaux pour ce qui est de la puissance installée en énergies renouvelables. La part des renouvelables n'a pourtant pas progressé depuis 2005, car le pays n'a cessé de développer la production d'électricité à partir de charbon. Les politiques en faveur de l'efficacité énergétique doivent encore être traduites en objectifs mesurables et mesures d'application.

Elle doit redoubler d'efforts dans la lutte contre le changement climatique et l'adaptation à ses effets afin de réduire les risques et les coûts pour l'environnement et la société

Depuis dix ans, la Turquie est le pays de l'OCDE qui a enregistré la plus forte hausse des émissions de gaz à effet de serre (GES). Malgré le découplage relatif observé ces dernières années, ces émissions devraient plus que doubler entre 2015 et 2030. Le recul de l'intensité d'émission sous l'effet du développement des énergies renouvelables et de l'amélioration de l'efficacité énergétique est moins rapide que dans d'autres pays membres de l'OCDE. Les émissions de GES par habitant accusent une progression rapide.

La Turquie a signé l'Accord de Paris, mais ne l'a pas encore ratifié. Elle a besoin de se doter d'une stratégie à long terme pour un développement bas carbone et résilient qui intègre les objectifs climatiques et énergétiques. Sa Stratégie nationale et son Plan d'action concernant le changement climatique profiteraient d'un plan secteur par secteur actualisé fixant des objectifs de réduction des émissions de GES et prévoyant des évaluations et un suivi réguliers.

La Turquie connaît une hausse de sa température moyenne annuelle et des modifications de son régime pluviométrique qui entraînent de sérieux problèmes d'inondation et de sécheresse. Les effets prévus du changement climatique devraient accentuer les pressions pesant sur le secteur de l'eau. Jusqu'à présent, les efforts d'adaptation ont été centrés sur la modélisation de ces modifications à venir. Il serait possible d'améliorer grandement la prise en compte de l'adaptation au changement climatique dans les activités du secteur public,

notamment l'évaluation des politiques ou des projets. Dans les efforts visant à améliorer les connaissances scientifiques sur les effets du changement climatique et la vulnérabilité à ces effets, les arguments économiques en faveur de l'action doivent continuer d'être avancés. Cette démarche sera aussi importante pour soutenir les autorités locales dans la préparation de leurs plans d'adaptation au changement climatique.

Les services d'assainissement urbains ont besoin d'une planification et d'outils de gestion améliorés

La Turquie s'achemine vers une réglementation et une surveillance des polluants de l'eau qui tiennent compte de l'état des masses d'eau réceptrices au niveau du bassin hydrographique et rejoignent en cela les prescriptions de l'Union européenne (UE). Elle a notablement progressé dans la gestion des eaux usées urbaines, grâce à des investissements continus de fonds nationaux et internationaux. Le niveau d'accès aux réseaux d'assainissement et stations d'épuration s'est amélioré, mais reste parmi les plus bas de la zone OCDE. Toutefois, les normes nationales de rejet sont plus contraignantes sur certains points que les prescriptions de l'UE, et leur respect risque d'être un facteur de surinvestissement. Cette situation peut entraîner des coûts d'équipement excessifs et des phénomènes de verrouillage technologique, et faire augmenter par ricochet les coûts d'exploitation et de maintenance et, au bout du compte, les tarifs pour les consommateurs. La planification au niveau du bassin hydrographique pourrait servir d'outil pour déterminer le niveau d'ambition, les priorités et les besoins de financement en matière de développement et de gestion des infrastructures de l'eau. La définition de lignes directrices nationales serait utile pour faire en sorte que les services d'eau et d'assainissement s'améliorent, les entreprises du secteur soient plus performantes et les tarifs restent abordables.

La lutte contre la pollution de l'air par les particules fines doit être accentuée

La qualité de l'air est un important sujet de préoccupation, surtout dans les grandes villes et les régions industrialisées. Les valeurs limites concernant la plupart des polluants atmosphériques devraient être alignées sur les normes de l'UE d'ici à 2024, mais pas celles relatives aux particules fines émises principalement par la production d'électricité et les transports. Les populations sont exposées à des concentrations de particules fines dangereuses, supérieures aux lignes directrices de l'Organisation mondiale de la santé. Pour réduire les effets sanitaires de cette situation, la Turquie doit fermer les anciennes centrales au charbon ou les rénover en faisant appel à des technologies propres et efficaces, et remplacer progressivement le charbon par le gaz naturel dans le chauffage résidentiel, comme elle l'a envisagé. Dans le secteur des transports, la lutte contre la pollution de l'air nécessite un transfert modal vers les transports collectifs au détriment des véhicules particuliers, le renouvellement du parc de poids lourds et la promotion des véhicules propres.

L'efficacité d'utilisation des ressources et le recyclage doivent progresser dans le cadre de la transition vers une économie circulaire

La Turquie a progressé en alignant sa législation sur les directives de l'UE relatives aux déchets et en réduisant la production de déchets municipaux et dangereux. Cependant, elle continue de mettre en décharge la majeure partie des déchets municipaux, dont seule une petite partie est compostée ou valorisée. La consommation intérieure de matières n'a pas

été découplée de la croissance économique. Le gouvernement doit adopter une politique globale ciblant spécifiquement les ressources physiques qui ne se limite pas à la gestion des déchets, tout en promouvant la collecte séparée et le recyclage de différents types de déchets municipaux solides.

Un renforcement des outils réglementaires s'impose

La convergence de la réglementation environnementale avec l'acquis environnemental de l'Union européenne a progressé de façon remarquable. Dans beaucoup de secteurs de l'environnement, les normes réglementaires appliquées ont ainsi été renforcées. La mise en œuvre de plusieurs instruments réglementaires essentiels reste toutefois largement perfectible. Le fait que l'évaluation environnementale stratégique ne s'applique pas aux plans locaux d'aménagement entraîne un important déficit d'évaluation en matière d'aménagement du territoire. Par ailleurs, les autorisations environnementales uniques ne reposent pas encore sur les meilleures techniques disponibles. La planification des inspections est fondée sur les risques, chaque installation concernée se voyant attribuer une note en fonction de son impact sur l'environnement et de ses antécédents en matière de respect de la réglementation. Toutefois, vu que les inspections planifiées représentent moins de 20 % du total, il reste beaucoup à faire pour rendre la surveillance de la conformité plus efficiente.

Les informations sur l'environnement devraient être plus accessibles

Les informations sur l'environnement détenues par les institutions publiques sont accessibles sur demande, et seule une petite partie est disponible sur le site web du ministère de l'Environnement. Les pouvoirs publics doivent supprimer les restrictions et les droits à acquitter pour accéder aux informations sur l'environnement et permettre aux citoyens de consulter les autorisations environnementales et les antécédents en matière de respect de la réglementation à l'aide des systèmes informatiques mis en place récemment. Ils devraient également concrétiser leur projet de création d'un registre des rejets et transferts de polluants permettant l'accès du public aux données sur les incidences environnementales des différentes entreprises.

L'amélioration des incitations fiscales et la réduction des subventions préjudiciables stimuleront une production et une consommation d'énergie plus propres

La Turquie est parmi les pays de l'OCDE où le produit des taxes liées à l'environnement en pourcentage du produit intérieur brut culmine. Le niveau élevé des taxes sur l'essence et le gazole y est pour beaucoup. Dans d'autres secteurs de l'économie, dont l'industrie, les taxes sur l'énergie demeurent en revanche faibles. La fiscalité automobile crée certaines incitations favorables à l'environnement, mais pousse généralement les consommateurs vers l'achat de véhicules d'occasion anciens et a priori plus polluants. En y intégrant des critères fondés sur les émissions, les pouvoirs publics contribueraient à encourager l'achat de véhicules plus propres.

Les subventions préjudiciables à l'environnement restent importantes en Turquie. Une subvention à l'utilisation d'eau en agriculture a été supprimée, mais les exonérations de taxes sur les produits pétroliers et le nouveau mécanisme de stabilisation des prix des combustibles sont contre-productifs. Malgré la transition en cours vers le chauffage au gaz naturel, des aides au charbon significatives continuent d'être versées aux foyers pauvres.

L'élimination progressive des subventions aux énergies fossiles favoriserait l'investissement dans des solutions de substitution plus propres.

Un soutien accru à l'innovation renforcera le marché des biens et services environnementaux

Pour tirer plus d'avantages économiques de la transition vers une croissance verte, la Turquie doit renforcer ses politiques en faveur de l'éco-innovation. Les tarifs d'achat ont encouragé l'investissement dans la production d'électricité d'origine renouvelable. Les pouvoirs publics apportent leur soutien à un groupement d'entreprises qui ambitionne de construire une voiture électrique turque. La Turquie pourrait aussi se doter d'un secteur du solaire thermique dynamique. En augmentant les dépenses consacrées à la recherche-développement environnementale et en soutenant la démonstration et la commercialisation des technologies au moyen de pépinières axées sur les technologies propres, elle favoriserait l'expansion du marché intérieur des biens et services environnementaux et aiderait les innovants et entrepreneurs turcs qui travaillent à la mise au point de solutions environnementales.

Évaluation et recommandations

L'évaluation et les recommandations présentent les principaux résultats de l'Examen environnemental de la Turquie et formulent 36 recommandations pour aider le pays à progresser vers ses objectifs nationaux et internationaux en matière d'environnement. Elles ont été examinées et approuvées par le Groupe de travail de l'OCDE sur les performances environnementales lors de sa réunion du 7 novembre 2018. L'annexe propose une synthèse des mesures prises pour mettre en œuvre certaines des recommandations de l'Examen environnemental publié par l'OCDE en 2008.

Les données statistiques concernant Israël sont fournies par et sous la responsabilité des autorités israéliennes compétentes. L'utilisation de ces données par l'OCDE est sans préjudice du statut des hauteurs du Golan, de Jérusalem-Est et des colonies de peuplement israéliennes en Cisjordanie aux termes du droit international.

1. Performances environnementales : tendances et faits récents

La Turquie est la huitième économie de l'OCDE, et celle qui enregistre la plus forte croissance. Entre 2005 et 2017, le produit intérieur brut (PIB) réel a augmenté de plus de 83 %, et le PIB par habitant est passé de 46 % à 63 % de la moyenne de l'OCDE.

Depuis le dernier Examen environnemental qui lui a été consacré en 2008, la Turquie a réalisé un découplage relatif entre sa forte croissance économique et une série de pressions environnementales (émissions atmosphériques, consommation d'énergie, production de déchets et consommation d'eau). Néanmoins, ces pressions vont sans doute s'aggraver sous l'effet de la croissance économique et démographique et de l'urbanisation rapides que connaît le pays. Il est nécessaire d'accélérer la prise en compte de la protection de l'environnement dans les plans économiques, ainsi que la mise en œuvre des politiques environnementales importantes, en y consacrant les ressources financières et humaines requises.

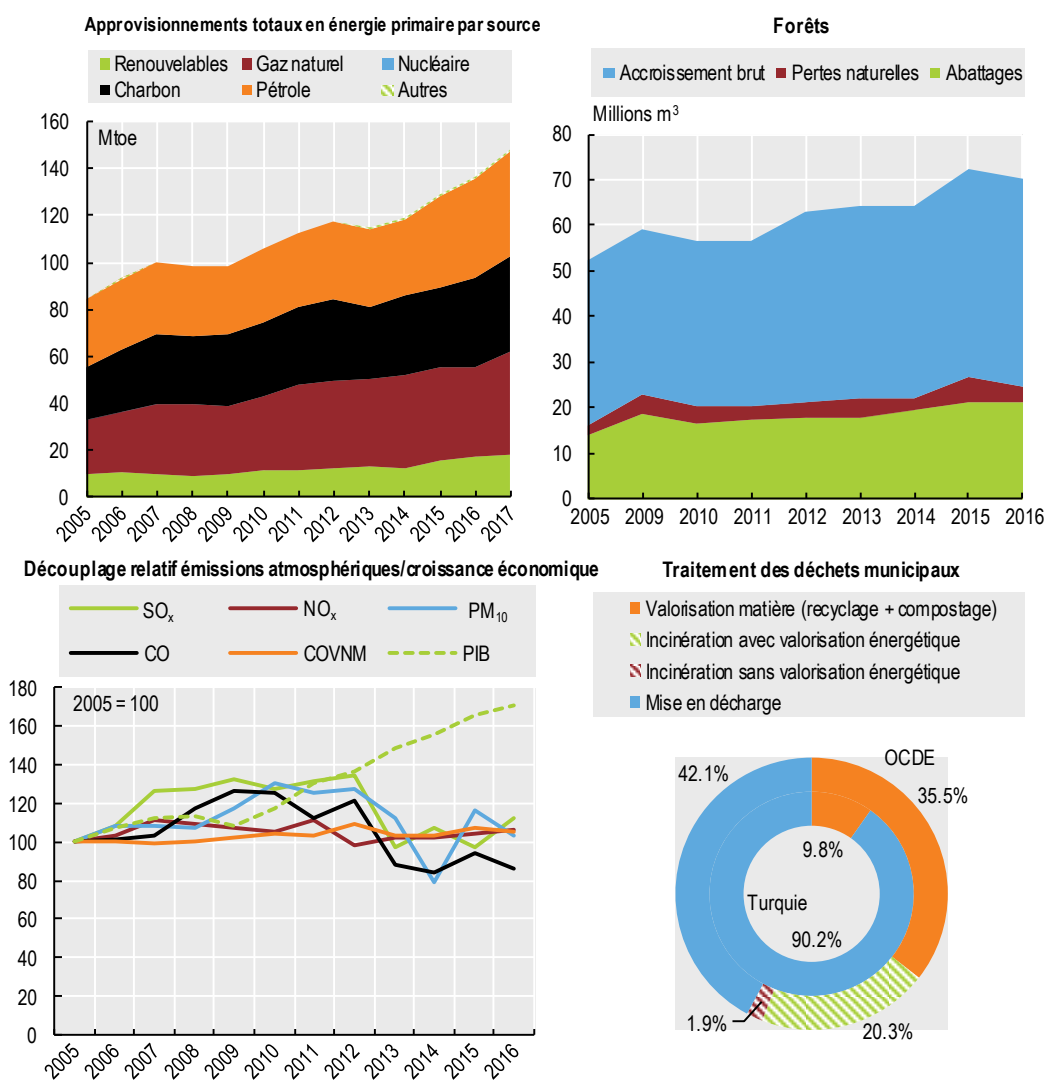
Transition vers une économie bas carbone et économe en énergie

Le mix énergétique de la Turquie reste fortement émetteur de carbone, puisque la part des combustibles fossiles dans les approvisionnements totaux en énergie primaire (ATEP) s'établit à 88 % (Graphique 1), contre 80 % en moyenne dans l'OCDE. Le pays est largement tributaire des importations d'énergie, en particulier de pétrole et de gaz naturel. Son taux d'autosuffisance énergétique est de seulement 25 %. Avec des ATEP en hausse de 76 % depuis 2005, il se classe parmi les pays de l'OCDE qui enregistrent la plus forte croissance de la demande d'énergie, et cette tendance devrait perdurer à moyen et long termes (Ministère de l'Environnement et de l'Urbanisation, 2016a). La réduction de la dépendance énergétique et l'amélioration de la sécurité énergétique font partie des principales priorités des pouvoirs publics. Pour y parvenir, la Turquie prévoit de diversifier ses importations, d'intégrer les marchés régionaux, d'accroître la production nationale (notamment de lignite et de renouvelables, mais aussi d'énergie nucléaire), de stimuler l'efficacité énergétique, de prévenir le gaspillage et de faire baisser la consommation. Il y a un risque de tiraillements entre l'objectif de réduction de la dépendance à l'égard des importations (par le recours au charbon intérieur) et celui d'abaissement des émissions atmosphériques (par la substitution de gaz naturel importé au charbon pour alimenter les systèmes de chauffage). La Turquie est parmi les pays les plus actifs dans le monde en matière de développement des centrales au charbon (AIE, 2016), et l'intensité d'émission – de carbone notamment – du mix énergétique s'en trouvera renforcée.

La Turquie possède d'abondantes ressources en énergies renouvelables qu'il importe de mieux exploiter. Ces dernières années, elle figure parmi les pays les plus performants au niveau mondial pour ce qui est du développement de la puissance installée, notamment solaire, éolienne, géothermique et hydroélectrique (REN21, 2018). Les enchères organisées récemment pour l'attribution de grands projets solaires et éoliens ont permis de stimuler l'investissement. D'autres projets solaires et éoliens offshore et terrestres sont programmés, conformément aux dispositions du Plan national d'action pour les énergies renouvelables. La part des renouvelables dans les ATEP est supérieure à la moyenne de l'OCDE. Elle est toutefois inchangée depuis 2005, puisque la majeure partie de la hausse de la demande d'énergie a été satisfaite par les sources d'énergie classiques. L'intensité énergétique a diminué depuis 2005, mais pas de façon régulière, et continue de dépendre de la situation économique. La nécessité d'améliorer l'efficacité énergétique est soulignée dans le Plan national d'action pour l'efficacité énergétique (PNAEE) 2017-23 et dans plusieurs autres documents stratégiques. Cependant, l'objectif global qui prévoit de réduire d'ici à 2023 la

consommation d'énergie primaire de 23.9 Mtep (soit 24 % de la consommation totale de 2016) n'est pas ventilé par secteur (section 4). Ainsi, bien que les bâtiments et le chauffage soient des secteurs prioritaires, les pouvoirs publics n'ont pas défini d'objectifs chiffrés ni de calendrier concernant l'abaissement de la consommation d'énergie dans les bâtiments privés. Les mesures en place, tels les certificats de performance énergétique et l'allègement de la fiscalité des revenus immobiliers en cas de dépenses permettant d'économiser l'énergie, ne sont peut-être pas suffisantes pour atteindre les objectifs déclarés. Il importe que les objectifs d'efficacité énergétique du PNAEE se traduisent par des plans convenablement financés et assortis de cibles mesurables.

Graphique 1. Indicateurs de performances environnementales



Note : Les échanges d'électricité n'apparaissent pas dans la ventilation de la partie 1. Les émissions de GES ne tiennent pas compte des émissions/absorptions liées à l'utilisation des terres, au changement d'affectation des terres et à la foresterie.
Source : AIE (2018), *World Energy Statistics and Balances* (base de données) ; OCDE (2018), « Air et climat : Émissions atmosphériques par source », *Statistiques de l'OCDE sur l'environnement* (base de données) ; OCDE (2018), « Déchets municipaux », *Statistiques de l'OCDE sur l'environnement* (base de données) ; OCDE (2018), « Ressources forestières », *Statistiques de l'OCDE sur l'environnement* (base de données).

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933892174>

La croissance économique rapide, le niveau élevé de la consommation d'énergie et la prépondérance de la route dans le système de transport ont entraîné une importante augmentation des émissions de gaz à effet de serre (GES) et de polluants atmosphériques. La Turquie affiche la plus forte hausse des émissions de GES des économies de la zone OCDE. Ces émissions ont suivi de près la croissance du PIB et il a fallu attendre ces dernières années pour voir un découplage relatif entre les deux. Les pouvoirs publics s'attendent à ce que les émissions de GES diminuent en partie grâce à un développement significatif des énergies renouvelables, en particulier dans le secteur électrique, avec notamment l'accroissement de la puissance solaire et éolienne installée et une meilleure exploitation du potentiel hydroélectrique et géothermique.

La pollution atmosphérique et la qualité de l'air suscitent d'importantes préoccupations, notamment dans les grandes villes et les régions industrialisées. Les populations sont exposées à des concentrations de particules fines supérieures aux normes de l'UE et aux lignes directrices de l'Organisation mondiale de la santé. Le chauffage au charbon, l'industrie et l'automobile sont les principaux responsables de la hausse des émissions de GES et de polluants atmosphériques. Ces dernières années ont vu un découplage relatif de la pollution atmosphérique par rapport à la croissance économique. Les émissions ont néanmoins augmenté depuis 2005, hormis celles de monoxyde de carbone.

Les valeurs limites concernant la plupart des polluants atmosphériques devraient être alignées sur les normes de l'UE d'ici à 2019. Le règlement de 2008 sur l'évaluation et la gestion de la qualité de l'air ambiant est mis en œuvre pour l'essentiel au travers des plans d'action locaux de protection de l'air, dont sont dotées 64 des 81 provinces. Les mesures ciblent principalement l'industrie, le chauffage résidentiel et les transports routiers. Cependant, la mise en œuvre progresse lentement, ce qui tient à l'importante rotation du personnel municipal, aux fréquentes modifications des textes législatifs définissant les missions et les prérogatives et au fait que les moyens techniques et humains sont limités aux niveaux provincial et communal, surtout dans les régions les moins avancées.

Vu leur contribution aux émissions atmosphériques, les transports routiers et la production d'électricité appellent une intervention des pouvoirs publics. Dans le secteur des transports, il s'agit de favoriser un transfert modal des véhicules particuliers vers les transports collectifs, d'appliquer une politique d'urbanisme intégrée, ainsi que de promouvoir les carburants de substitution et le renouvellement du parc de camions (section 3). Dans le secteur électrique, l'utilisation de charbon devrait aller de pair avec le recours à des technologies propres et performantes. Cela impliquerait de moderniser ou de fermer les centrales anciennes. Le remplacement progressif envisagé du charbon par le gaz naturel dans le chauffage résidentiel diminuerait la pollution atmosphérique locale. Ces mesures contribueraient aussi à réduire les émissions de carbone noir, qui est l'un des responsables du changement climatique.

Transition vers une économie économe en ressources

L'économie turque se caractérise par une forte intensité d'utilisation de ressources. La consommation intérieure de matières n'a pas été découplée de la croissance économique. Dans ces conditions, la productivité matérielle a baissé à partir de 2005 et n'est repartie à la hausse que ces dernières années grâce à la forte croissance économique. Le gouvernement poursuit un double objectif, à savoir réduire la dépendance à l'égard des importations et rendre la consommation durable. Pour l'atteindre, il ambitionne d'exploiter plus efficacement le potentiel qu'offrent les ressources naturelles du pays, de réduire les déchets et d'abandonner le modèle axé sur l'élimination des déchets au profit d'une

économie circulaire. En revanche, il n'a pas défini de politique ciblant expressément les ressources physiques.

La gestion des déchets est un moyen essentiel d'atténuer la dépendance à l'égard des importations en favorisant une économie plus circulaire. La Turquie progresse, puisqu'elle a aligné presque entièrement sa législation sur les directives de l'UE relatives aux déchets et réduit la production de déchets municipaux et dangereux (CE, 2016). Cependant, même si la production de déchets municipaux a été découplée de la croissance économique et que le recyclage se développe, la majeure partie de ces déchets continue d'être mise en décharge et seul un faible volume est composté ou valorisé (Graphique 1). Les autorités cherchent des solutions pour réduire la quantité de déchets municipaux solides mis en décharge et faire progresser le recyclage des matières. La faiblesse des investissements locaux est toutefois problématique. En outre, malgré la hausse du nombre d'installations de valorisation des déchets, la Turquie progresse lentement dans l'amélioration du traitement des déchets dangereux, et la législation correspondante reste à mettre pleinement en application.

Des avancées législatives ont été réalisées dans le domaine de la gestion des produits chimiques. Un règlement sur l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques a été adopté en 2017. La législation a été harmonisée avec les directives Seveso II et III de l'UE. En revanche, la Turquie ne s'est pas encore dotée d'un registre des rejets et des transferts de polluants (RRTP) et ne propose pas d'informations relatives aux accidents chimiques en libre accès. Un projet de règlement relatif à un RRTP a été élaboré, mais il n'est pas certain qu'il soit adopté. La Convention de Rotterdam sur le commerce international de produits chimiques dangereux a été ratifiée en 2017, et un projet de réglementation a été élaboré pour aligner la législation sur les règlements de l'UE sur l'exportation et l'importation de produits chimiques dangereux et sur les polluants organiques persistants.

Gestion des actifs naturels

Point chaud de biodiversité, la Turquie a progressé dans sa conservation et augmenté la superficie des zones protégées. Il ressort des données nationales que les zones protégées terrestres et marines confondues couvraient 9 % du territoire national en 2017. C'est une proportion nettement inférieure à l'objectif d'Aichi, qui est de 17 % pour les zones terrestres et d'eaux intérieures et de 10 % pour les zones marines et côtières. La Stratégie nationale et le Plan d'action pour la biodiversité ont été révisés conformément aux objectifs d'Aichi, mais la Turquie n'a pas encore soumis ses objectifs nationaux à la Convention sur la diversité biologique. Un certain nombre d'activités sont menées pour préserver et surveiller la biodiversité : les autorités prévoient de construire des corridors biologiques le long des grandes routes et ont lancé un projet de suivi et d'inventaire de la biodiversité à l'échelle nationale pour la période 2013-19. Des études sont en cours sur la détection de sites, la protection de la biodiversité et la remise en état de l'habitat d'espèces en péril. Par ailleurs, des recherches sur la biodiversité agricole et des études de caractérisation génétique sont menées depuis 2001. Néanmoins, la destruction et le morcellement des habitats se poursuivent sous l'effet de l'expansion des villes et du développement des transports et des activités industrielles. En outre, les missions des ministères concernés – à savoir le ministère de l'Agriculture et des Forêts et celui de l'Environnement et de l'Urbanisation – doivent être mieux coordonnées.

La Turquie a su étendre son couvert forestier grâce à des activités de reboisement, de lutte contre l'érosion, de restauration des forêts et pâturages dégradés et de régénération

artificielle. La superficie des zones naturelles et semi-naturelles a également progressé, à l'inverse de l'évolution observée dans beaucoup d'autres pays membres de l'OCDE. La Turquie figure parmi les pays de l'OCDE qui affichent la plus faible intensité d'utilisation des forêts. Cela étant, l'urbanisation rapide a entraîné un grignotage des espaces naturels par les villes.

L'eau n'est pas abondante ni répartie de façon égale à l'intérieur du pays. Les ressources en eau douce renouvelables par habitant sont bien inférieures à la moyenne de l'OCDE, et l'augmentation prévue de la population et de la consommation d'eau ne fera qu'accentuer le stress hydrique. La concurrence entre les différents secteurs pour l'accès à l'eau s'intensifie et devrait devenir plus problématique avec l'amplification de l'urbanisation, l'extension des superficies irriguées et le changement climatique (OCDE, 2016). D'ici à 2023, des plans de gestion devraient normalement être élaborés pour tous les bassins hydrographiques.

Le stress hydrique est aggravé par des pertes et des fuites sur l'ensemble du réseau de distribution, et la dégradation de la qualité de l'eau devient un vrai sujet de préoccupation. La surexploitation des ressources naturelles, le rejet d'effluents urbains et industriels non traités dans les masses d'eau douce et marine par suite de l'urbanisation rapide et désordonnée, le déficit de stations d'épuration (section 5) et la pollution azotée et ammoniacale diffuse d'origine agricole sont autant de facteurs qui contribuent à cette dégradation (Ministère de l'Environnement et de l'Urbanisation, 2016a). Un programme de surveillance de la pollution marine est en place, mais plusieurs régions côtières connaissent des problèmes d'eutrophisation.

Recommandations relatives à l'énergie, à la pollution de l'air et à la gestion des ressources naturelles

Énergie

- Réduire la part des combustibles fossiles, et en particulier du charbon, dans le mix énergétique et augmenter celle des renouvelables, notamment de la géothermie (dans le chauffage résidentiel), du solaire et de l'éolien ; définir une feuille de route révisée pour la transition énergétique, assortie d'objectifs quantifiables par source d'énergie, afin d'envoyer des signaux clairs aux investisseurs.
- Fixer, dans le PNAEE, des objectifs mesurables pour les secteurs électrique et résidentiel et les transports ; multiplier les incitations économiques et budgétaires en faveur de l'investissement dans l'efficacité énergétique des bâtiments publics et privés.

Pollution de l'air

- Formuler une vaste stratégie nationale de réduction de la pollution de l'air et assurer son intégration dans les politiques et les plans en matière d'énergie et de transports ; renforcer la mise en œuvre des programmes locaux de protection de l'air et veiller à ce qu'ils soient en phase avec les objectifs nationaux.

Ressources physiques, déchets et produits chimiques

- Adopter une politique globale ciblant spécifiquement les ressources physiques, qui ne se limite pas à la gestion des déchets et qui fixe des objectifs quantitatifs et institue un système de surveillance idoine.
- Promouvoir la collecte séparée de différents types de déchets municipaux solides ; réduire le volume des déchets biodégradables mis en décharge et accroître la production de biogaz ; élaborer des plans locaux de gestion des déchets tout en encourageant la collaboration intercommunale.
- Créer les capacités institutionnelles et administratives nécessaires pour mettre en œuvre les programmes nationaux de prévention, de préparation et d'intervention en matière d'accidents mettant en jeu des substances dangereuses ; adopter un cadre juridique pour la collecte et la communication au public d'informations sur les rejets polluants par secteur d'activité et par polluant.

Biodiversité

- Clarifier les missions et les prérogatives des différents ministères en matière de protection de la biodiversité ; améliorer les activités périodiques de surveillance et d'inventaire de la biodiversité ; poursuivre les travaux visant à créer des corridors biologiques raccordant les zones protégées.

2. Gouvernance et gestion de l'environnement

Depuis 2008, la Turquie a sensiblement renforcé son cadre réglementaire en matière d'environnement, grâce principalement aux efforts suivis déployés pour harmoniser sa législation environnementale avec les directives de l'Union européenne (UE). Cela

démontre que le pays a l'ambition de rendre plus performante et de moderniser sa réglementation environnementale. La mise en application des meilleures pratiques et des normes de l'UE a toutefois progressé inégalement selon les domaines d'intervention.

Cadre institutionnel

La Turquie est dotée d'un système de gouvernance de l'environnement centralisé, au sein duquel la plupart des pouvoirs sont exercés par l'administration nationale et ses institutions territoriales. Les responsabilités en matière d'environnement sont réparties entre plusieurs ministères. Le ministère de l'Environnement et de l'Urbanisation (MEU) est investi d'importants pouvoirs réglementaires, mais d'autres ministères élaborent et mettent en œuvre des politiques relatives à l'énergie, à la gestion des ressources en eau et à la protection de la biodiversité.

La coordination horizontale est facilitée par les conseils de l'environnement établis aux niveaux national et provincial sous l'égide du MEU, et par les comités de gestion de l'eau en place aux niveaux de l'administration centrale, des bassins hydrographiques et des provinces, qui sont présidés par le ministère de l'Agriculture et des Forêts (MAF). Cependant, ces organes ne se réunissent pas tous fréquemment et n'associent pas tous systématiquement les acteurs concernés à la prise de décision. La répartition des prérogatives relatives aux services environnementaux municipaux varie en fonction du statut administratif de chaque province, ce qui rend la gestion plus complexe encore.

Prescriptions réglementaires

Dans la logique des recommandations formulées dans l'Examen environnemental de 2008, la convergence de la réglementation environnementale avec l'acquis environnemental de l'Union européenne a progressé de façon remarquable. Dans beaucoup de secteurs de l'environnement, les normes réglementaires appliquées ont ainsi été renforcées. Malgré l'incertitude qui entoure le processus d'adhésion à l'UE, la Turquie doit poursuivre l'alignement de sa législation sur les meilleures pratiques internationales.

En ce qui concerne l'évaluation environnementale des règlements et politiques, des avancées partielles ont eu lieu. Seules les lois revêtant une grande importance économique font l'objet d'une analyse d'impact qui intègre des considérations d'environnement. En 2017 a été adopté un règlement sur l'évaluation environnementale stratégique (EES) des plans et programmes. Il sera mis en œuvre en plusieurs phases jusqu'en 2023 (pour les plans et programmes nouveaux), mais ne s'appliquera pas aux plans locaux d'aménagement. Jusqu'à présent, seuls des projets pilotes d'EES ont été menés. Il n'existe pas d'évaluation *ex post* des politiques et de la législation.

Le déficit d'évaluation est particulièrement important en matière d'aménagement du territoire, comme l'avait souligné l'Examen environnemental de 2008. Les plans d'aménagement appliqués à tous les niveaux d'administration sont alignés sur les plans de développement et, en l'absence d'EES, ne tiennent compte que dans une mesure limitée des préoccupations environnementales. L'élaboration de plans de gestion intégrée des zones côtières n'est pas encore achevée.

La Turquie a simplifié les procédures d'étude d'impact sur l'environnement (EIE) et d'autorisation en faisant appel à des systèmes électroniques. L'application de ces instruments reste toutefois perfectible : le mécanisme permettant de faire respecter les mesures d'atténuation des impacts décrites dans les rapports d'EIE doit être renforcé. Par ailleurs, l'EIE n'est pas appliquée dans le contexte transfrontalier. La Turquie a instauré

une autorisation environnementale unique, mais sa délivrance n'est pas encore subordonnée à l'application des meilleures techniques disponibles (MTD) et elle privilégie les solutions de dépollution en bout de chaîne – la recommandation formulée à ce sujet dans l'Examen environnemental de 2008 n'a donc été qu'en partie mise en œuvre. Des certificats d'exploitation temporaire permettent aux établissements de démarrer leur activité avant d'avoir obtenu une autorisation environnementale. La Turquie prévoit d'instaurer des autorisations fondées sur les MTD en 2024.

Assurance de conformité

Le MEU s'est beaucoup employé à renforcer les capacités de ses inspecteurs, en les formant et en les dotant d'un logiciel pour planifier les inspections, en rendre compte et les évaluer. La planification des inspections est fondée sur les risques, une note étant attribuée à chaque installation concernée en fonction de son impact sur l'environnement et de ses antécédents. Il reste toutefois beaucoup à faire pour rendre le dispositif de surveillance de la conformité plus efficace : les inspections planifiées représentent moins de 20 % du total, et jusqu'en 2017, le nombre d'inspections a augmenté plus vite que les cas de non-conformité découverts.

La répression des infractions à la législation environnementale passe essentiellement par des amendes administratives, dont le montant total annuel a presque doublé à prix constants depuis 2008. Des sanctions pénales peuvent s'ajouter aux sanctions administratives. En Turquie, la loi consacre le principe de la responsabilité objective en cas de dommages causés à la santé humaine et aux biens, mais les dispositions similaires applicables en cas de dommages causés aux sols, aux masses d'eau et aux écosystèmes doivent être renforcées. Le pays a créé en 2015 un registre des sites contaminés, mais n'a pas programmé l'assainissement des sites abandonnés ni choisi d'y affecter des ressources du budget ordinaire.

Les autorités environnementales ne promeuvent pas activement les pratiques respectueuses de l'environnement auprès des entreprises. La Turquie est à la traîne des économies de l'OCDE de taille comparable pour ce qui est des certifications selon les systèmes de management environnemental, dont le nombre a d'ailleurs baissé depuis 2008. Des initiatives de certification verte ont été lancées pour les hôtels et le secteur du bâtiment, mais elles n'ont rencontré qu'un succès mitigé auprès des entreprises. Le pays tarde à prendre en compte les questions environnementales dans ses politiques de marchés publics.

Démocratie environnementale

Les avancées ont été inégales en ce qui concerne la participation du public et l'accès aux informations et à la justice en matière d'environnement. L'élaboration de la législation, des politiques et des programmes dans le domaine de l'environnement est ouverte aux parties prenantes au travers de comités consultatifs spéciaux. Des possibilités de participation du public sont prévues dans le cadre des EIE, de l'aménagement de l'espace et, éventuellement, des EES, mais pas dans celui de la délivrance des autorisations environnementales. Cela étant, toute partie souhaitant contester devant les tribunaux une décision administrative relative à l'environnement doit prouver que celle-ci l'affecte directement.

Certaines informations sur l'environnement sont mises à la disposition du public, principalement via le site internet du MEU. Les informations sur l'environnement détenues par les institutions publiques sont accessibles sur demande. L'accès effectif est toutefois entravé par une interprétation large des restrictions motivées par « l'intérêt économique »

et par les frais de dossier à verser. La Turquie ne possède pas de RRTP (section 1), et les données sur les incidences environnementales d'entreprises particulières ne sont pas publiques.

Le pays a fait des progrès dans la mise en place de programmes de sensibilisation à l'environnement, lesquels s'appuient principalement sur la distribution de supports imprimés portant sur les répercussions environnementales et les bonnes pratiques. Dans l'enseignement, les questions environnementales sont intégrées dans plusieurs programmes d'études scientifiques et sociales.

Recommandations relatives à la gouvernance et à la gestion de l'environnement

Cadre institutionnel et réglementaire

- Donner un plus grand rôle aux conseils environnementaux dans la coordination horizontale des aspects environnementaux des politiques énergétiques, des politiques des transports et d'autres politiques sectorielles ; renforcer la Commission nationale du développement durable et élargir le cercle des institutions qui y siègent.
- Mettre en application le règlement sur les EES pour les plans et programmes publics, y compris pour l'ensemble des plans locaux d'aménagement, et renforcer les capacités institutionnelles correspondantes ; élargir l'analyse d'impact de la réglementation aux textes d'application et veiller à la prise en considération des incidences potentielles sur l'environnement de tous les projets de réglementation ; instaurer une évaluation ex post des politiques et de la législation.
- Renforcer le système d'EIE en répercutant systématiquement les mesures d'atténuation des impacts mises en évidence sur les autorisations environnementales et en appliquant les EIE dans un contexte transfrontière.
- Utiliser les meilleures techniques disponibles comme référence pour définir les critères de délivrance des autorisations environnementales aux installations à haut risque ; supprimer progressivement les certificats d'exploitation temporaire.

Assurance de conformité

- Mettre en place une planification des inspections environnementales fondée sur les risques dans toutes les provinces, et définir pour chaque catégorie d'installations une fréquence d'inspection minimum.
- Légiférer pour instaurer un régime de responsabilité objective en cas de dommages causés aux sols, aux masses d'eau et aux écosystèmes, et définir des normes de dépollution appropriées ; créer un fonds pour la dépollution des sites contaminés abandonnés.
- Utiliser différentes voies d'information pour fournir aux entreprises des conseils et des indications sur les pratiques respectueuses de l'environnement ; développer les programmes sectoriels de certification verte ; définir des critères environnementaux dont le respect est obligatoire dans le cadre des marchés publics.

Démocratie environnementale

- Renforcer les mécanismes de participation du public à l'élaboration des projets de lois, de politiques et de programmes relatifs à l'environnement, ainsi qu'au processus d'autorisation.
- Supprimer les restrictions et les droits à acquitter pour accéder aux informations sur l'environnement détenues par les institutions publiques ; permettre aux citoyens de consulter les autorisations environnementales et les antécédents en matière de respect de la réglementation à l'aide des systèmes informatiques mis en place récemment ; créer un RRTP ouvert au public.

3. Vers une croissance verte

Depuis l'Examen environnemental de 2008, la Turquie a progressé dans plusieurs domaines en rapport avec la croissance verte. Les Plans nationaux de développement (PND), qui sont le principal instrument employé pour fixer les orientations stratégiques globales, tiennent de plus en plus compte des problématiques d'environnement et de développement durable. On observe une émergence de l'éco-innovation, en particulier dans le secteur automobile et celui des énergies renouvelables, et de nouvelles initiatives axées sur l'amélioration de la viabilité écologique apparaissent sous l'impulsion d'entreprises. Pour généraliser la transition vers une croissance verte, il faudrait que la Turquie augmente l'ampleur et la portée de cet effort. Le pays connaît une croissance et une urbanisation trop rapides pour que des mesures progressives aient un impact significatif. Certaines politiques, comme les subventions aux énergies fossiles et les investissements dans de nouvelles installations fonctionnant au charbon, ralentissent les progrès.

Cadre du développement durable et de la croissance verte

La Turquie a progressé par rapport à certains Objectifs de développement durable (ODD), mais devra consacrer davantage d'efforts aux objectifs environnementaux pour opérer la transition vers une trajectoire de croissance verte. Elle devra hâter l'adoption de mesures pour éviter que la pollution de l'air, la rareté de l'eau et la dégradation de sa qualité ainsi que les effets du changement climatique deviennent de plus en plus des freins à sa croissance. Elle risque aussi de passer à côté des opportunités qu'offrent les marchés des produits liés à l'environnement si elle ne renforce pas les mesures de soutien à l'éco-innovation dans tous les secteurs de l'économie nationale. La Turquie pourrait par ailleurs bénéficier du projet collaboratif de Paris sur les budgets verts qui a été lancé par l'OCDE, la France et le Mexique en décembre 2017. Ce projet aide les gouvernements à « verdir » leurs politiques budgétaires et à intégrer les objectifs environnementaux dans les cadres nationaux des budgets et des politiques publiques.

De nouveaux efforts s'imposent pour permettre la réalisation coordonnée des engagements des pouvoirs publics dans l'ensemble des institutions et secteurs, en décloisonnant l'action et en améliorant l'évaluation des programmes pour avancer de façon efficace et efficiente. La Turquie est prête à publier un premier ensemble d'environ 80 indicateurs relatifs aux ODD reposant sur les données disponibles. Cependant, des difficultés subsistent pour financer la collecte et la production de données et la communication effective des indicateurs. Pour continuer de progresser, le pays doit améliorer l'évaluation des programmes.

Verdissement de la fiscalité et des redevances

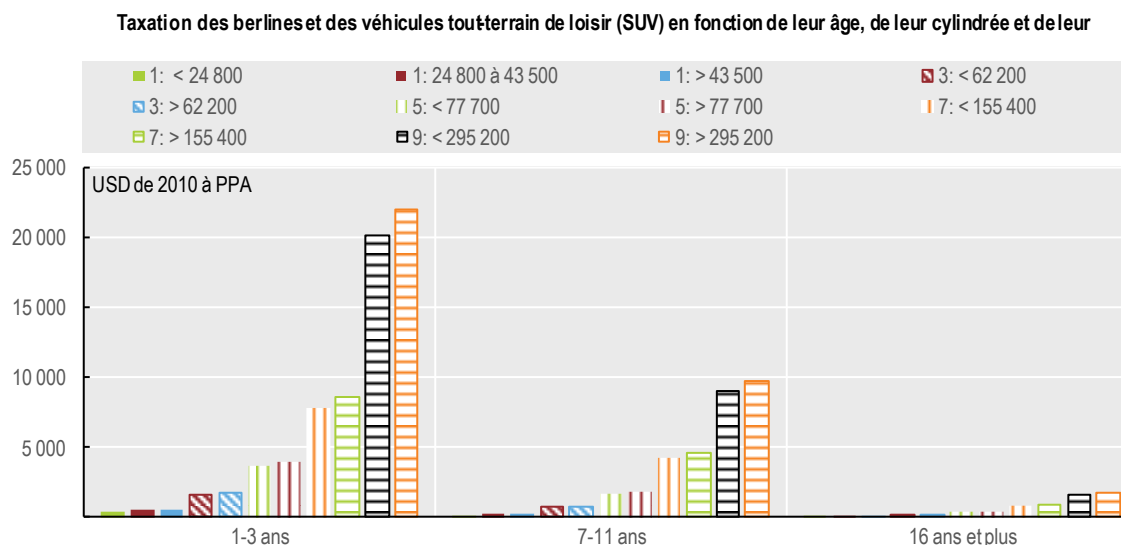
La Turquie est parmi les pays de l'OCDE où le produit des taxes liées à l'environnement en pourcentage du PIB culmine, et le niveau élevé des taxes sur l'essence et le gazole y est pour beaucoup. Il subsiste toutefois des déséquilibres : la fiscalité sur le charbon et le gaz naturel est faible, l'essence est plus lourdement taxée que le gazole et il existe d'importantes exonérations de taxes énergétiques. Les véhicules ne sont pas taxés à la hauteur des coûts de leur utilisation pour l'environnement.

La fiscalité de l'énergie ne reflète pas pleinement les coûts environnementaux de sa production et de sa consommation. En 2015, 51 % des émissions de carbone liées à l'énergie échappaient à toute tarification, et seulement 21 % donnaient lieu à une

tarification supérieure à 30 EUR par tonne de CO₂ (OCDE, 2018a). En relevant et en élargissant la tarification du carbone, la Turquie stimulerait les investissements et l'innovation qui s'imposent pour atteindre les objectifs environnementaux et profiter des opportunités économiques des marchés en expansion. Il serait possible de répondre aux préoccupations au sujet des répercussions économiques d'une telle réforme en la concevant avec soin, en la mettant en œuvre progressivement, en assurant la réaffectation des recettes et en prenant des mesures complémentaires propices à la poursuite de la croissance économique. Même si la Turquie n'a pas pris l'engagement d'appliquer une tarification du carbone, une étude réalisée en 2016 pour le MEU décrit une voie possible pour mettre en place un système de plafonnement et d'échange ; elle recommande de commencer par lancer un système pilote d'échange de quotas d'émission (SEQE) pour deux ou trois ans avant d'instaurer un système complet (Ecofys, 2016). Des entreprises turques participent déjà activement au marché volontaire du carbone établi au niveau mondial.

Le secteur des transports est le deuxième consommateur d'énergie du pays, et celui dont les émissions de GES progressent le plus rapidement. La fiscalité automobile crée certaines incitations favorables à l'environnement, mais pousse généralement les consommateurs vers l'achat de véhicules d'occasion anciens et a priori plus polluants. Deux taxes sont en vigueur : une taxe de consommation spéciale (TCS) acquittée au moment de l'achat d'un véhicule, et une taxe sur les véhicules à moteur (TVM) payable chaque année. Leur montant est relativement élevé et elles influencent donc concrètement les décisions des consommateurs. En l'occurrence, ceux-ci sont fortement encouragés à opter pour l'achat d'un véhicule d'occasion ou pour la location, deux solutions qui, comme il est d'usage, échappent à la TCS. Pour favoriser le retrait des véhicules très anciens en circulation, le gouvernement a décidé en 2018 d'appliquer une TCS réduite lorsque l'achat s'accompagne de l'exportation ou de la mise à la casse d'un véhicule de 16 ans ou plus. Les véhicules de grosse cylindrée se voient appliquer une TCS et une TVM plus élevées, ce qui cadre généralement avec les objectifs environnementaux. L'achat de voitures électriques ou hybrides est également encouragé par une TCS réduite. La TVM, qui a augmenté au début de 2018, crée une incitation en faveur des véhicules électriques, mais revient aussi moins cher pour les propriétaires de véhicules anciens et bon marché (Graphique 2). Les taxes ne sont pas modulées en fonction de l'énergie ou des émissions, ce qui favorise la diésélisation du parc automobile (la part des véhicules diesel est ainsi passée de 34 % en 2005 à 50 % en 2017) (TurkStat, 2018a).

Graphique 2. La fiscalité automobile favorise les voitures anciennes, bon marché et de petite cylindrée



Note : Dans la légende, la première partie désigne la cylindrée des véhicules, comme suit : 1 = 1 300 cm³ et moins ; 3 = 1 601-1 800 cm³ ; 5 = 2 001-2 500 cm³ ; 7 = 3 001-3 500 cm³ ; 9 = 4 001 cm³ et plus. Les cylindrées intermédiaires ne sont pas représentées. La deuxième partie désigne la valeur des véhicules en USD de 2010 à PPA. La conversion en USD est effectuée au moyen de l'indice des prix à la consommation de 2017 (aux prix constants de 2010 à PPA).

Source : Données communiquées par le pays ; OCDE (2018), « Agrégats des comptes nationaux, SCN 2008 (ou SCN 1993) : Produit intérieur brut », *Statistiques de l'OCDE sur les comptes nationaux* (base de données).

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933892193>

En Turquie, les autoroutes sont payantes, avec des droits de péage qui dépendent de la distance parcourue, et certains ponts le sont également. Dans les villes, en revanche, aucune municipalité n'a instauré de péage. Les villes de Turquie pâtiennent d'un air parmi les plus pollués d'Europe : quatre d'entre elles figurent dans le classement des 100 villes les plus embouteillées du monde (TomTom, 2018), dont Istanbul, qui apparaît au sixième rang. L'expérience de Londres, Stockholm, Milan et Singapour montre que la tarification de la congestion peut faire baisser la circulation, limiter la pollution et procurer des recettes à investir dans les transports collectifs et infrastructures de transport utiles. Istanbul, qui est la plus grande ville de Turquie et la plus encombrée, semble être une candidate idéale pour instaurer une tarification plus globale de la congestion, en commençant par des projets pilotes par quartier et une campagne pédagogique active en direction des habitants.

En 2010, la Turquie a mis en place des tarifs d'achat de l'énergie renouvelable, ce qui a créé une forte incitation en faveur de l'investissement. Ces tarifs accordés aux producteurs sur appel d'offres ont suscité beaucoup d'intérêt. Des préoccupations sont toutefois liées au fait que les contributions à verser sont élevées et retardent, voire bloquent la réalisation de certains des projets évalués. Il conviendra de suivre de près la situation pour s'assurer que les incitations sont suffisantes pour faire avancer les projets.

Élimination des subventions préjudiciables à l'environnement

Les subventions préjudiciables à l'environnement restent importantes en Turquie. Il ressort des estimations révisées de l'OCDE, qui tiennent compte de nouvelles données et d'exonérations fiscales supplémentaires, que le soutien aux énergies fossiles est plus de

neuf fois supérieur à ce qui avait été estimé en 2008 (OCDE, 2018b). Cet accroissement est dû en grande partie aux exonérations de taxes sur les produits pétroliers. De plus, les recettes fiscales devraient encore baisser sous l'effet du nouveau mécanisme de stabilisation des prix des combustibles. Ce sont les combustibles bitumineux et le coke de pétrole, énergies très polluantes, qui occasionnent les plus fortes dépenses fiscales. Le pays continue également de subventionner la production de charbon et la prospection d'énergies fossiles.

Le subventionnement de la consommation de charbon des familles pauvres représente la plus forte dépense budgétaire directe. Cette politique destinée à soutenir les foyers fragiles contribue à pérenniser le chauffage au charbon, qui est une source de pollution de l'air et a des répercussions directes sur la santé. Les pouvoirs publics s'emploient toutefois à assurer la transition vers le chauffage au gaz naturel à mesure que l'accès au réseau de distribution s'améliore (section 1). D'ici à la fin 2018, toutes les provinces devraient être approvisionnées en gaz naturel, ce qui entraînera l'arrêt progressif des aides au charbon. Le pays pourrait aussi encourager le recours à des solutions renouvelables. Actuellement, 120 000 foyers et serres sont déjà chauffés grâce à la géothermie ou à l'énergie solaire.

Dans le domaine des subventions agricoles, la situation s'est améliorée, puisque la Turquie a éliminé une subvention à la consommation d'eau et institué de nouveaux paiements au titre de la conservation des sols et de l'agriculture biologique. La tarification de l'eau en fonction du volume utilisé reste toutefois minoritaire dans le secteur agricole, et les subventions en faveur de l'agriculture biologique et des bonnes pratiques ne représentent qu'une faible part du soutien total.

Investissement dans l'environnement pour promouvoir une croissance verte

Les dépenses publiques d'environnement sont la principale source de financements liés à l'environnement et sont fluctuantes depuis 2008. Elles sont en majeure partie axées sur les services concernant les déchets, l'eau et l'assainissement, tandis que la part consacrée à la protection de la biodiversité est très faible. En plus des crédits publics, des financements destinés aux investissements environnementaux proviennent de banques multilatérales de développement, d'agences de coopération bilatérale, de l'Union européenne et d'autres sources extérieures. Les dépenses d'environnement des entreprises ont augmenté depuis 2008 et sont elles aussi centrées sur la gestion des eaux usées. Les entreprises consacrent en revanche très peu de dépenses à d'autres secteurs de l'environnement, comme l'air et le climat.

L'amélioration de l'efficacité énergétique est un moyen de faire baisser les coûts énergétiques et de réduire la pollution de l'air et les émissions de GES. Le gouvernement pourrait envisager d'améliorer les incitations actuelles pour mieux exploiter le potentiel qui existe en la matière. Les établissements industriels dont la consommation dépasse 1 000 tep sont déjà tenus d'être certifiés selon la norme ISO 50001 de management de l'énergie, mais seulement 8 % des grandes installations énergivores possédaient cette certification en 2016 (Janssen, 2016). Par ailleurs, les entreprises peuvent passer des accords volontaires pour bénéficier de subventions au titre des énergies renouvelables, mais 15 accords de ce type seulement ont été signés ou sont en passe de l'être. La tarification du carbone et l'élimination des subventions aux énergies fossiles contribueraient également à stimuler l'investissement dans l'efficacité énergétique.

L'investissement dans les infrastructures a atteint un niveau significatif au cours des dix dernières années. Plus de 100 milliards USD de fonds publics et privés ont été investis dans les projets d'équipement et les infrastructures depuis 2012. L'investissement devrait tripler

d'ici à 2023 et atteindre ainsi les objectifs gouvernementaux (Garanti et PwC, 2017). La capacité du pays d'emprunter sur les marchés étrangers et d'attirer des investissements étrangers pourrait toutefois pâtir de la dépréciation marquée de la livre turque intervenue en 2018 (OCDE, 2018c). D'après les plans établis pour 2023, les investissements iront en majorité aux secteurs de l'énergie et des transports, et les décisions d'investissement prises par la Turquie seront donc déterminantes pour ses performances environnementales futures. La part des investissements infrastructurels futurs destinée aux routes devrait atteindre 25 %, contre 9 % pour les chemins de fer (Garanti et PwC, 2017). Le transfert modal de la route vers le rail et les transports collectifs prendra une importance grandissante pour lutter contre la congestion et la pollution de l'air. Dans le secteur de l'énergie, les investissements d'infrastructure privilégieront les renouvelables (12 %) et l'électronucléaire (11 %) par rapport au charbon (5 %) (Garanti et PwC, 2017). Dans l'idéal, tous les nouveaux investissements majeurs devraient faire l'objet d'une analyse coûts-avantages permettant de prendre en considération leurs externalités environnementales, par exemple en termes de pollution de l'air et d'émissions de GES.

Les besoins en investissements sont également substantiels dans les services environnementaux : d'ici à 2023, environ 10 milliards USD devront être investis dans l'eau et l'assainissement, et quelque 7 milliards USD, dans la gestion des déchets (Ministère de l'Environnement et de l'Urbanisation, 2016c). Étant donné les menaces de contraintes hydriques et vu que l'agriculture est le principal consommateur d'eau, la modernisation de l'infrastructure d'irrigation devrait être prioritaire. Elle a d'ailleurs commencé : dans le cadre des projets nouveaux, on recourt désormais à l'irrigation au goutte-à-goutte et par aspersion, et les canaux à ciel ouvert sont remplacés par des canaux couverts.

Le recours aux partenariats public-privé (PPP) pour le financement des infrastructures a progressé de façon notable, conformément aux recommandations de l'OCDE. Cependant, ce modèle de financement a surtout été retenu pour les aéroports, les routes et les infrastructures énergétiques et sanitaires. Il a aussi été utilisé pour quelques projets dans les domaines de l'eau et des chemins de fer. Le secteur financier national joue un rôle important dans le financement des infrastructures. Ces dernières années ont toutefois vu une participation accrue de banques étrangères aux PPP. Néanmoins, la Turquie pourrait faire plus pour réduire les risques réels et perçus des investissements liés à l'environnement pour les investisseurs traditionnels. Les banques d'investissement vert se sont révélées dans différents pays un outil efficace pour atténuer ces risques dans le contexte des projets environnementaux. Les obligations vertes durables d'un montant total de 300 millions USD émises en 2016 par la Banque de développement industriel de Turquie ont rencontré un succès non négligeable au niveau international et montrent qu'il serait possible de faire davantage appel à ce type d'instrument.

Promotion de l'éco-innovation

Pour mieux profiter des avantages économiques de la transition vers une croissance verte, la Turquie doit renforcer les politiques qui permettent de développer le marché intérieur des biens et services environnementaux (BSE) et apporter un appui aux innovants et entrepreneurs du pays qui travaillent à la mise au point de solutions respectueuses de l'environnement. En 2018, la Turquie a adopté une législation sur les écolabels conforme au Règlement de l'UE sur le label écologique. Le développement du marché national serait favorisé par l'élargissement du champ d'application des politiques environnementales à un plus grand nombre de secteurs et de problèmes d'environnement, le durcissement progressif de leurs prescriptions et l'arrêt progressif des subventions et autres mesures qui confèrent un avantage concurrentiel aux produits existants.

Selon les statistiques de l'OCDE, par rapport à d'autres pays membres de l'OCDE, la Turquie n'a jusqu'à présent pas investi de manière significative dans les activités qui vont de la recherche-développement (R-D) à la commercialisation des résultats de la recherche dans le domaine de l'environnement. Le gouvernement a toutefois élaboré récemment des mesures qui encouragent la R-D en rapport avec la production d'électricité d'origine renouvelable et les véhicules électriques. En outre, plusieurs programmes en faveur de la R-D en général soutiennent des projets relatifs aux technologies propres, à la réutilisation des déchets et à l'efficacité énergétique. En Turquie, les demandes de brevet portant sur des technologies liées à l'environnement représentent une proportion relativement faible des demandes totales (6 %, contre 10.9 % en moyenne dans l'OCDE sur la période 2012-14), mais on observe depuis peu une progression de leur nombre dans les domaines de la gestion environnementale, de l'énergie et du bâtiment.

Le projet de la Turquie de construire une voiture électrique nationale est très prometteur, vu que le pays possède le cinquième secteur automobile d'Europe. Le gouvernement prévoit en outre de stimuler la demande intérieure par des investissements dans les infrastructures de charge et des incitations à recourir beaucoup plus largement aux véhicules propres. L'adoption de ce type de véhicules serait également favorisée par la tarification du carbone, des normes d'émissions automobiles et l'élimination progressive des exonérations de taxes sur l'essence et le gazole.

Le solaire thermique est un autre secteur à fort potentiel. La Turquie se classe aujourd'hui parmi les cinq premiers pays mondiaux pour le recours au solaire dans la production d'eau chaude, mais son utilisation pour le chauffage des locaux a moins retenu l'attention. Deux entreprises turques figurent parmi les 12 premiers fabricants mondiaux de capteurs solaires plans. L'arrêt progressif du subventionnement du chauffage au charbon et le renforcement des incitations en faveur des renouvelables et du chauffage urbain contribueraient à élargir le marché intérieur des entreprises turques. Une nouvelle législation sur la fourniture de chaleur est en cours d'élaboration en vue de mettre en place un marché intérieur de la chaleur efficace ; elle devrait être achevée avant la fin de 2018.

Contribution à l'action mondiale en faveur de l'environnement

La Turquie est l'un des principaux bénéficiaires mondiaux d'engagements d'aide publique au développement (APD), même si son classement a beaucoup fluctué depuis dix ans. La proportion de l'aide liée à l'environnement a également varié au fil des ans. Les énergies renouvelables ont gagné en importance depuis 2010. Par ailleurs, la Turquie a augmenté ses versements depuis 2008, portant ceux-ci à 0.95 % du revenu national brut en 2017 (OCDE, 2018d). Elle mène des activités de coopération pour le développement avec des pays d'Afrique et d'Asie centrale et avec des pays voisins, et une partie de son aide est liée à l'environnement puisque destinée à l'eau et à l'assainissement, ainsi qu'à l'amélioration de l'efficacité énergétique.

Le principal partenaire commercial de la Turquie est l'Union européenne. Selon une analyse récente, l'impact environnemental de l'union douanière et des autres accords commerciaux a été négligeable. Le surcroît d'activité économique a certes eu un effet négatif sur l'environnement, mais qui a été compensé par l'amélioration des performances dans le secteur énergétique et la sidérurgie. Les accords de libre-échange conclus par la Turquie ne font que peu référence aux questions d'environnement. Celui passé avec la Corée fait exception, puisqu'un chapitre entier porte sur les échanges et le développement durable.

L'investissement direct étranger, bien qu'en recul par rapport à 2008, devrait jouer un rôle de plus en plus important en Turquie, en particulier dans les secteurs des transports et de l'énergie. On trouve ainsi des entreprises chinoises, y compris des entreprises d'État, parmi les principaux investisseurs dans plusieurs projets de centrales électriques au charbon menés dans le pays. La Turquie est en train de construire sa première centrale nucléaire avec le concours d'investisseurs russes. Une autre source d'investissements croissants est le Japon, avec qui un accord de libre-échange est en passe d'être conclu et qui investit surtout dans l'automobile, l'électronique grand public, l'énergie et l'alimentaire. Les investisseurs peuvent influencer les performances environnementales au travers du choix des projets, de leur conception et de leur réalisation.

Les initiatives de responsabilité sociale des entreprises gagnent du terrain dans le secteur privé turc, en particulier parmi les grandes entreprises à vocation exportatrice, qui sont conscientes de la demande croissante de durabilité des produits et des fournisseurs. La Borsa Istanbul (bourse turque) a créé en 2014 un indice de durabilité pour aider les investisseurs institutionnels à trouver des entreprises qui obtiennent de bons résultats dans les domaines environnemental et social et en matière de gouvernance. Le gouvernement turc pourrait encourager le développement de ces initiatives par l'information, des lignes directrices et des incitations financières.

Recommandations relatives à la croissance verte

Cadre du développement durable et de la croissance verte

- Continuer de donner la priorité à la durabilité et à la croissance verte dans les politiques publiques, mettre les politiques et dotations budgétaires davantage en phase avec les engagements environnementaux, en mobilisant toutes les sources de financement disponibles aux niveaux national et international.
- Poursuivre l'intégration des ODD dans les PND et dans les plans d'action concernant l'ensemble des institutions et des secteurs ; accentuer les efforts de mise en œuvre ; financer la collecte des données nécessaires pour suivre les progrès et l'efficacité des programmes.

Verdissement de la fiscalité et des redevances

- Réformer la fiscalité des véhicules et des carburants en supprimant les exonérations et en y intégrant des critères fondés sur les émissions ; instaurer un péage de décongestion à Istanbul pour limiter la circulation et la pollution de l'air.
- Suivre de près les résultats des incitations en faveur des énergies renouvelables pour s'assurer que les droits à verser, les critères d'envergure des projets et les processus d'approbation ne découragent pas l'investissement.

Élimination des subventions préjudiciables à l'environnement

- Supprimer les exonérations de taxes sur la consommation d'énergies fossiles ; remplacer progressivement les aides au charbon accordées aux foyers pauvres par des aides à la transition vers des énergies de substitution plus propres.
- Lier la tarification de l'eau en agriculture à la quantité d'eau consommée et augmenter les incitations financières en faveur de l'agriculture biologique et d'autres pratiques respectueuses de l'environnement.

Investissement dans l'environnement pour promouvoir une croissance verte

- Améliorer la prise en considération des externalités environnementales dans l'évaluation des grands investissements, à l'aide d'outils comme l'analyse coûts-avantages exhaustive.
- Recourir plus largement à des instruments qui mobilisent des investissements privés au service de projets environnementaux, dont les partenariats public-privé dans le domaine ferroviaire et les transports collectifs, les banques vertes permettant de réduire les risques pour les investisseurs classiques et les obligations vertes.

Promotion de l'éco-innovation

- Évaluer les opportunités stratégiques identifiées sur les marchés national et mondial des BSE ; élaborer une stratégie intégrée pour soutenir les entrepreneurs dans le domaine des énergies propres, depuis les premiers stades de la R-D jusqu'à la commercialisation et l'exportation.

- Renforcer le cadre d'action en faveur de l'éco-innovation en augmentant les dépenses consacrées à la R-D environnementale, en soutenant la démonstration et la commercialisation des technologies au moyen d'un nombre accru de pépinières axées sur les technologies propres, et en assurant une plus grande sensibilisation aux opportunités offertes par les marchés des BSE dans le cadre des programmes d'enseignement et de développement des compétences.

Contribution à l'action mondiale en faveur de l'environnement

- Promouvoir les initiatives de responsabilité sociale des entreprises, telles que l'établissement de rapports sur le développement durable, la certification, la définition d'objectifs internes de performance environnementale et l'investissement dans des projets environnementaux.

4. Changement climatique

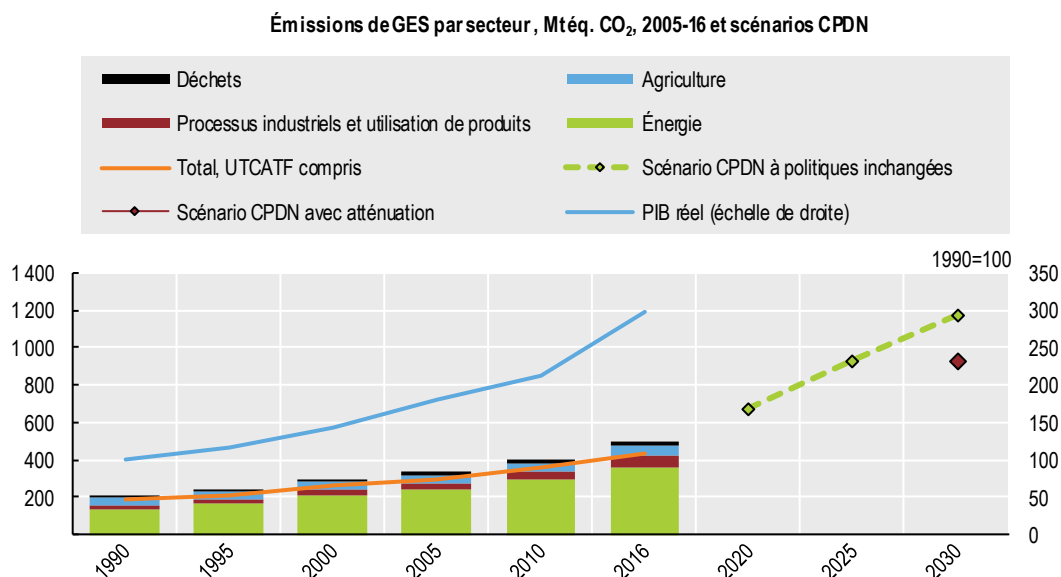
En Turquie, les impacts du changement climatique sont déjà perceptibles à travers des phénomènes comme la hausse de la température moyenne annuelle, les variations régionales et saisonnières du régime pluviométrique, et la multiplication d'accidents climatiques tels qu'inondations et sécheresses (TSMS, 2018). Le pays a besoin de renforcer ses activités d'atténuation et d'adaptation de façon à réduire les risques et les coûts liés au changement climatique pour la société, l'environnement et l'économie.

Profil et évolution des émissions de GES

Au cours des dix dernières années, la Turquie a connu la plus forte la hausse des émissions de GES de la zone de l'OCDE (+49 % sur la période 2005-16, hors secteur de l'utilisation des terres, du changement d'affectation des terres et de la foresterie – UTCATF) sous l'effet de la forte croissance économique et démographique, de l'augmentation du niveau de revenu et du recours persistant à un mix énergétique fortement émetteur de carbone. Grâce à un découplage relatif des émissions depuis quelques années, à une accélération du développement des énergies renouvelables et à une amélioration de l'efficacité énergétique, l'intensité d'émission a diminué, mais cette baisse est plus faible que dans d'autres pays membres. Bien qu'elles restent encore inférieures à la moyenne de l'OCDE, les émissions par habitant augmentent rapidement. La Turquie figure parmi les dix plus gros émetteurs de la zone OCDE, avec près de 500 Mt éq. CO₂ en 2016. La croissance économique et démographique devrait continuer à amplifier les émissions de GES.

Malgré l'augmentation constante de ces émissions, la Turquie est le seul pays de l'OCDE à ne pas proposer un objectif d'atténuation pour 2020. Elle en a cependant fixé un pour 2030, dans le cadre de sa contribution prévue déterminée au niveau national (CPDN) au titre de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC). La Turquie a ratifié le Protocole de Kyoto en 2009 et elle a signé, mais pas encore ratifié l'Accord de Paris. Son objectif est de freiner l'augmentation de ses émissions de GES afin de maintenir celles-ci à un niveau inférieur, au mieux, de 21 % à celui qu'elles atteindraient dans le scénario de politiques inchangées. Cela signifie que, dans le scénario d'atténuation, les niveaux absolus d'émissions de GES peuvent plus que doubler entre 2015 et 2030 (Graphique 3). À ce stade, la Turquie ne prévoit pas de pic de ses émissions de GES. Les émissions de CO₂ évitées grâce aux mesures actuelles et prévues n'ont pas été estimées (CCNUCC, 2016).

Graphique 3. Les émissions de gaz à effet de serre devraient continuer d'augmenter rapidement



Note : Les projections comprennent les émissions liées à l'utilisation des terres, au changement d'affectation des terres et à la foresterie (UTCATF). Le PIB est exprimé en USD de 2010 à PPA.

Source : OCDE (2018), « Air et climat : émissions de gaz à effet de serre par source », *Statistiques de l'OCDE sur l'environnement* (base de données) ; OCDE (2018), « Agrégats des comptes nationaux, SCN 2008 (ou SCN 1993) : Produit intérieur brut », *Statistiques de l'OCDE sur les comptes nationaux* (base de données) ; MEU (2016b), Sixième Communication nationale de la Turquie dans le cadre de la CCNUCC, ministère de l'Environnement et de l'Urbanisation, Ankara.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933892212>

Action publique et cadre institutionnel

Depuis l'Examen environnemental qui lui a été consacré en 2008, la Turquie a pris l'importante décision d'élaborer et d'adopter une Stratégie nationale sur le changement climatique (SNCC 2010) et un Plan national d'action contre le changement climatique (PNACC 2011). Ces deux textes visent à jeter les bases de la transition vers une économie bas carbone. Toutefois, le PNACC ne comporte pas d'objectifs vérifiables et quantifiables en matière de niveaux d'émission, ni d'informations sur l'impact attendu des politiques et mesures sur le plan de l'atténuation et sur leur coût. L'état d'avancement global des actions d'atténuation et d'adaptation du PNACC n'est pas connu en raison du caractère restreint des activités de suivi et d'évaluation. De plus, en matière d'énergies renouvelables et d'efficacité énergétique, les objectifs annoncés par la Turquie varient d'un texte à l'autre.

Les sources renouvelables se développent rapidement, mais la Turquie recourt encore largement aux énergies fossiles. Pour tenir les engagements figurant dans sa CPDN, elle se propose de continuer d'amplifier le recours aux renouvelables (solaire, éolien, hydroélectricité et géothermie) et de développer l'énergie nucléaire, d'accroître l'efficacité énergétique des centrales électriques et des installations industrielles, et d'améliorer son système de transport. Toutefois, davantage d'efforts sont nécessaires dans les secteurs de la production d'électricité et du transport, où il existe des possibilités de diminuer l'intensité de CO₂ par la substitution interénergétique et l'efficacité énergétique. La Turquie table aussi sur la capacité d'absorption de ses forêts en extension pour compenser en partie l'augmentation de ses émissions.

Le maintien du réchauffement planétaire en dessous de 2 °C par rapport aux niveaux préindustriels nécessite de ramener les niveaux d'émissions de GES près de zéro à la fin du siècle (GIEC, 2014). Il serait souhaitable que la Turquie élabore une stratégie bas carbone à long terme, qui fixerait un pic d'émissions de GES, et qu'elle veille à ce que les investissements d'infrastructures soient compatibles avec la sécurité énergétique et les objectifs climatiques (par exemple, que toute nouvelle centrale au charbon mette en œuvre les meilleures techniques disponibles et/ou soit compatible avec le captage et le stockage du carbone). Les politiques de l'énergie et du climat ne sont pas alignées, ce qui pourrait conduire à une situation où certains équipements ne seraient plus économiquement rentables à cause de transformations liées à la transition vers une économie bas carbone.

Les politiques climatiques sont élaborées par le Conseil de coordination sur le changement climatique et la gestion de l'air, qui regroupe des institutions publiques et privées, ainsi que des observateurs d'autres organisations, des milieux universitaires et d'ONG, selon le cas. Chargé de la mise en œuvre de la Stratégie nationale sur le changement climatique, ce Conseil devrait aussi faciliter l'examen des questions climatiques et leur intégration dans des mécanismes multipartites tels que le Conseil de coordination de l'économie.

En tant qu'État centralisé, la Turquie dispose des moyens d'appliquer les mesures émanant de l'administration centrale, mais les aspects locaux du changement climatique doivent être mieux intégrés dans les politiques et mesures d'adaptation. L'action au niveau local commence à se développer avec l'adoption de plans climat par une dizaine de municipalités (représentant environ 16 % de la population). La plupart de ces plans ne portant que sur l'atténuation, l'administration centrale doit apporter son appui, tant technique que financier, aux autorités locales pour établir des plans d'adaptation au changement climatique.

Aux termes de l'Accord de Paris adopté dans le cadre de la CCNUCC, les pays développés se sont engagés à mobiliser des moyens de financement de l'action climatique pour aider les pays en développement à mettre en œuvre leurs activités dans ce domaine. Parmi ces moyens figurent des fonds bilatéraux et multilatéraux, tels que le Fonds pour l'environnement mondial (FEM), le Fonds vert pour le climat et d'autres fonds spécifiques. La Turquie considère que l'accès au Fonds vert pour le climat constitue l'un des points essentiels de négociation avant ratification de l'Accord de Paris. Elle tient à bénéficier d'une égalité de traitement par rapport aux pays ayant un niveau analogue de développement économique aux termes de la CCNUCC, et souhaite obtenir un soutien international sur le plan financier, technologique et technique ainsi que dans le domaine du renforcement des capacités.

La Turquie bénéficie de niveaux importants de financement via des mécanismes bilatéraux et multilatéraux, en particulier pour des activités d'atténuation. Quelque 3 milliards USD par an lui ont été attribués au titre du financement climatique en 2015 et 2016, la majeure partie sous forme de prêts consentis par des banques multilatérales. Des informations complémentaires sur l'utilisation des financements intérieurs publics et privés seraient nécessaires pour analyser correctement l'évolution de l'ensemble des financements à des fins d'atténuation et d'adaptation.

Efforts d'atténuation dans les différents secteurs

Atténuation dans le secteur de l'énergie et de la production d'électricité

En Turquie, la consommation d'énergie est responsable de la majeure partie des émissions de GES et devrait continuer d'augmenter. La moitié environ des émissions de carbone du

pays qui lui sont attribuables ne font pas l'objet d'un signal-prix (section 3). Les renouvelables se développent, mais les approvisionnements en énergie de la Turquie restent fortement tributaires des combustibles fossiles (88 %). De plus, le pays importe trois quarts de ces approvisionnements, ce qui fait de la sécurité énergétique une source de préoccupation. Certes, la Turquie se propose de faire davantage appel au charbon intérieur pour renforcer sa sécurité énergétique, mais la production nationale est complétée par des importations croissantes de charbon. Ce combustible représente une proportion importante de la production d'électricité (33 % en 2017), et le Plan stratégique du ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles indique que l'électricité produite à partir de charbon continuera de constituer une part non négligeable du mix électrique. L'intensité d'émission de carbone de la production d'électricité à partir de charbon est supérieure à la moyenne OCDE et – à la différence de nombreux autres pays membres – elle est en augmentation (AIE, 2018). En plus de posséder des centrales électriques au charbon grosses émettrices de carbone, la Turquie est dotée du plus vaste programme de développement de ces centrales de la zone OCDE (AIE, 2016), d'où un risque élevé de pérennisation des émissions de carbone, compte tenu de l'ampleur des coûts d'investissement et de la longue durée de vie des infrastructures.

La Turquie a presque atteint l'objectif qu'elle s'est fixé pour 2023 en matière d'énergies renouvelables (30 % de renouvelables dans son mix électrique), en partie grâce à l'instauration de tarifs d'achat. Elle dispose d'un potentiel non négligeable de développement de ces sources (pour la production d'électricité et pour d'autres utilisations) et elle reconnaît leur rôle essentiel dans la réduction de la dépendance à l'égard des importations et dans l'atténuation du changement climatique. Il importera de continuer d'accroître la proportion d'électricité bas carbone et de définir un nouvel objectif à long terme plus ambitieux pour l'électricité renouvelable, propre à adresser un signal clair aux investisseurs. Dans ce contexte, la mise en œuvre du Plan national d'action pour les énergies renouvelables devrait faire l'objet d'un suivi sans plus tarder.

Atténuation dans le secteur de la consommation d'énergie

La poursuite des efforts visant à améliorer l'efficacité énergétique est nécessaire pour appuyer l'atténuation du changement climatique, ainsi que la sécurité énergétique. Les gains d'efficacité énergétique n'ont contribué que de manière marginale à réduire la consommation d'énergie (AIE, 2016). La Turquie a adopté récemment un Plan national d'action pour l'efficacité énergétique qui comporte une série de mesures (section 1), mais ne prévoit pas d'objectifs sectoriels officiels (MENR, 2018). Certaines mesures ont été mises en œuvre (essentiellement des aides financières) pour encourager l'industrie à adopter des pratiques sobres en énergie. La Turquie a élaboré une réglementation conforme à la directive de 2002 de l'UE sur la performance énergétique des bâtiments, mais qui ne tient pas encore compte de toutes les modifications apportées à cette directive en 2010, notamment sur les exigences minimales en matière de performance énergétique des bâtiments.

De nouveaux efforts sont nécessaires pour progresser vers l'objectif du Plan national d'action contre le changement climatique de 2011, qui est de réduire les émissions de GES dues aux transports. Celles-ci ont presque doublé depuis 2005 et devraient continuer d'augmenter. La plupart de ces émissions sont imputables aux transports routiers, dans un contexte de recours accru à la route et d'une taxation plus faible des automobiles relativement anciennes et roulant au gazole par rapport aux voitures à essence (Section 3). Des progrès ont été enregistrés dans l'utilisation de modes de transport différents pour les marchandises et les voyageurs, ainsi que de technologies des véhicules propres.

Atténuation dans d'autres secteurs

La Turquie a réussi à étendre sa surface forestière, qui représente un important puits de CO₂. Elle se propose de faire de l'accroissement de la capacité d'absorption de ses forêts une mesure lui permettant d'atteindre sa CPDN, mais cette action ne représente qu'une petite partie du potentiel d'atténuation du pays. Il est essentiel de continuer d'améliorer le suivi pour explorer les possibilités de renforcer le rôle du secteur UTCATF en matière de séquestration du carbone. Une meilleure gestion des déchets est aussi importante pour l'atténuation et elle est porteuse d'autres co-bénéfices (section 1).

Même si les émissions ont augmenté de manière moins spectaculaire dans le secteur agricole que dans d'autres, elles sont néanmoins en hausse. Elles sont difficiles à réduire car les solutions d'atténuation à bas coût sont plus rares. Des mesures de soutien aux exploitants visant à améliorer la durabilité de leurs pratiques sont apparues (paiements au titre de la conservation des sols, crédits bonifiés pour l'adoption de bonnes pratiques agricoles, par exemple). Les politiques agricoles ont besoin de continuer d'intégrer l'atténuation et l'adaptation, et d'encourager l'adoption de mesures respectueuses du climat et d'un bon rapport coût-efficacité (OCDE, 2016).

Adaptation au changement climatique

Impacts du changement climatique et vulnérabilités

La Turquie connaît déjà une hausse de sa température moyenne annuelle, une multiplication des aléas climatiques et des variations de son régime pluviométrique. Parmi les impacts prévus du changement climatique figurent la réduction des disponibilités en eau de surface et la fréquence accrue de saisons arides, ces modifications intervenant de façon inégale selon les régions. On peut s'attendre à ce que l'augmentation de la demande, conjuguée à une modification des régimes hydriques, exerce une pression supplémentaire sur le secteur de l'eau, déjà exposé au stress hydrique. Les sécheresses devraient devenir plus fréquentes et porter atteinte aux rendements, mettant ainsi en péril la sécurité alimentaire.

Jusqu'à présent, les efforts d'adaptation se sont concentrés sur la compréhension des risques liés au changement climatique, en particulier pour les ressources en eau. Des progrès ont été réalisés dans la modélisation des changements à venir, avec les premières projections nationales du Service météorologique de l'État turc. Pour mieux comprendre le degré de probabilité et les coûts d'adaptation connexes, il importe d'affiner ces projections, notamment en apportant des précisions sur le traitement de l'incertitude.

La constitution d'une solide base d'éléments factuels aidera la Turquie à disposer d'arguments socioéconomiques en faveur de l'action et à établir des priorités quant aux mesures envisageables. Un important déficit de connaissances gêne toujours la compréhension de la vulnérabilité sectorielle et des impacts socioéconomiques aux échelles régionale et locale, ainsi que le chiffrage du coût de ces impacts. La Turquie a besoin de poursuivre ses efforts d'évaluation de la vulnérabilité au changement climatique de ses écosystèmes (forêts, biodiversité, par exemple), de son économie (agriculture, tourisme, par exemple) et de sa société (santé, par exemple). D'autres problématiques transversales, telles que les infrastructures (énergie, eau et transports, par exemple) et la gestion des risques de catastrophe, méritent aussi une attention particulière, car elles seront directement affectées par le changement climatique et peuvent, à leur tour, contribuer à aggraver l'exposition aux risques et les vulnérabilités.

Mise en œuvre et suivi

Faisant suite à sa Stratégie nationale et son plan national d'action contre le changement climatique, la Turquie a publié en 2011 un document intitulé Stratégie nationale et plan national d'adaptation au changement climatique, qui a contribué à améliorer la compréhension des impacts du changement climatique sur son économie et sa société. Consciente des améliorations dont pourrait faire l'objet ce texte, la Turquie prévoit de le réviser. Le groupe de travail interministériel sur l'adaptation, qui se réunit régulièrement, peut porter cette question à l'attention du Conseil de coordination sur le changement climatique et la gestion de l'air. Il existe de réelles possibilités d'améliorer l'intégration transversale de l'adaptation au changement climatique dans les activités du secteur public, notamment l'évaluation des politiques ou des projets.

Il est utile de suivre et d'évaluer les actions d'adaptation pour vérifier si les politiques mises en œuvre ont atteint les objectifs déclarés selon un bon rapport coût-efficacité, et pour assurer la transparence. Or, les activités en la matière ont été restreintes jusqu'à présent. Il est difficile d'évaluer les progrès accomplis vers la réalisation des objectifs de la Stratégie nationale et du plan national d'adaptation au changement climatique, qui sont définis trop globalement et ne sont pas étayés par des indicateurs mesurables. Ce défaut de suivi et d'évaluation limite aussi la possibilité d'identifier les obstacles à la mise en œuvre, qui peuvent notamment découler d'une absence de hiérarchisation des actions prioritaires ou d'affectation d'un budget spécifique pour les mesures d'adaptation.

Intégration transversale de l'adaptation

Il est indispensable d'assurer une intégration transversale adéquate de l'adaptation, de façon que les différents secteurs et les populations dont le changement climatique peut aggraver la vulnérabilité soient prêts à y faire face. Si la Turquie a indiqué qu'elle avait pour objectif d'intégrer l'adaptation dans les actions des secteurs concernés, les activités d'intégration transversale en sont cependant encore à leurs débuts et portent pour l'essentiel sur l'élaboration de la base d'éléments factuels. Un grand nombre de secteurs socioéconomiques n'accordent qu'une considération limitée aux questions d'adaptation. Des travaux sont en cours pour mieux comprendre les maladies liées au changement climatique et renforcer les capacités dans le secteur de la santé.

Les efforts d'intégration systématique de l'adaptation sont principalement déployés dans le secteur de l'eau, où les plans ont besoin de tenir compte des impacts climatiques futurs sur les régimes hydriques. La totalité des 25 bassins hydrographiques sont dotés de plans de protection (Section 5). Censés être achevés en 2023 pour tous les bassins, les plans globaux de gestion des bassins hydrographiques (PGBH), ainsi que les plans de gestion des inondations et des sécheresses nécessitent que soient d'abord étudiés les impacts du changement climatique.

Les forêts, qui sont au cœur des efforts d'atténuation de la Turquie, sont exposées aux risques liés aux impacts du changement climatique (feux de forêts, par exemple). Les efforts pour se prémunir contre ces risques consistent essentiellement à assurer le suivi des impacts et à prendre les mesures de précaution en conséquence. Partie à la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification, la Turquie a établi, dans son Rapport national 2016-30, une série de cibles pour parvenir à la neutralité en matière de dégradation des terres, et elle a pris les premières mesures d'intégration systématique de l'adaptation dans le secteur UTCATF.

Plusieurs secteurs économiques sensibles aux effets du climat ont besoin d'anticiper et de mieux se préparer aux impacts du changement climatique en procédant à des évaluations de leur vulnérabilité. En agriculture, la Turquie doit continuer d'accroître l'efficacité de son utilisation massive de l'eau (par exemple, en modernisant le réseau d'irrigation) pour renforcer la résilience aux sécheresses. Elle doit aussi intégrer davantage l'adaptation dans la planification des infrastructures, car le changement climatique et les phénomènes météorologiques extrêmes peuvent modifier la structure de la demande et provoquer des dommages aux infrastructures d'énergie, de gestion des déchets et de transport. En ce qui concerne la planification intégrée des zones côtières, la Turquie est en progrès : ces plans sont indispensables pour faire face au risque d'érosion, d'inondation, d'élévation du niveau de la mer et d'intrusion d'eau salée, qui est aggravé par une activité économique intensive. Dans le secteur du tourisme, qui représente environ 4 % du PIB et 10 % de l'emploi, il importe également d'assurer une intégration plus systématique de l'adaptation.

Jusqu'à présent, les mesures d'intervention en cas de catastrophes naturelles ont concerné essentiellement les tremblements de terre. Face à la multiplication des phénomènes météorologiques extrêmes liés au changement climatique (canicules, inondations, sécheresses), la Turquie se réoriente vers une approche de la gestion des risques de catastrophe qui permet d'anticiper, de réduire et de prendre en charge ces phénomènes. Il convient de poursuivre le développement des systèmes d'alerte précoce destinés à protéger les vies humaines en cas d'événements météorologiques extrêmes. L'Autorité de gestion des catastrophes et des situations d'urgence (AFAD) a présenté une Feuille de route pour le changement climatique et les catastrophes y afférentes (2014-23), dont la mise en œuvre doit faire l'objet d'un suivi.

Recommandations relatives au changement climatique

Cadre de l'action publique et engagements internationaux

- Ratifier l'Accord de Paris et renforcer la CPDN ; établir une stratégie à long terme (2050) pour un développement bas carbone et résilient qui intègre objectifs climatiques et énergétiques.
- Formuler un plan d'action secteur par secteur à l'horizon 2030, avec des objectifs de réduction des émissions pour l'atténuation et des objectifs actualisés d'adaptation, ainsi que des actions à court terme classées par ordre de priorité et alignées avec les objectifs pour 2050 ; déterminer les ressources nécessaires et le financement pour la mise en œuvre.

Suivi et évaluation

- Mettre en place un système global de suivi et d'évaluation dont le rôle et les attributions, clairement délimités, sont supervisés par le Conseil de coordination sur le changement climatique et la gestion de l'air ; déterminer et utiliser des indicateurs de performance adaptés pour chaque action ; préparer des rapports périodiques et les rendre publics ; suivre et évaluer régulièrement la mise en œuvre de tous les autres documents d'orientation de la politique climatique (Plans de gestion des sécheresses, Plan national d'action pour les énergies renouvelables, et Plan national d'action pour l'efficacité énergétique, par exemple).

Atténuation

- Réduire l'intensité carbone de la production d'électricité et de chaleur en augmentant l'efficacité énergétique et le recours aux énergies renouvelables (par exemple, via la co-combustion charbon-biomasse) et en fermant ou en rénovant les anciennes centrales électriques au charbon ; veiller à ce que les nouvelles centrales au charbon soient performantes, qu'elles soient équipées d'un dispositif de captage et de stockage du carbone, ou qu'elles puissent l'être a posteriori.
- Promouvoir des transports propres en encourageant un transfert modal dans les transports publics, et des véhicules plus propres pour le transport de marchandises et de voyageurs (via des taxes et des instruments réglementaires, par exemple).
- Définir des actions prioritaires, des objectifs quantitatifs d'efficacité énergétique par secteur, et des mesures de soutien pour l'ensemble des secteurs, et assurer périodiquement le suivi et l'évaluation de leur rapport coût-efficacité dans le cadre de la mise en œuvre du Plan national d'action pour l'efficacité énergétique.
- Renforcer la cible à court terme relative aux énergies renouvelables et fixer des cibles à plus long terme ; préciser les cibles des sous-secteurs et assurer la cohérence de l'ensemble des cibles et objectifs ; encourager l'utilisation des sources d'énergies renouvelables dans les transports.

Adaptation

- Renforcer l'intégration systématique de l'adaptation dans les domaines d'action concernés (grands secteurs économiques, écosystèmes, infrastructures, par exemple) et dans l'évaluation des politiques et des projets.
- Améliorer les connaissances scientifiques sur la vulnérabilité au changement climatique et sur ses impacts, notamment sur les aspects sociaux, de façon à développer des arguments économiques en faveur de l'action ; continuer de mettre au point des systèmes d'alerte précoce pour les phénomènes météorologiques extrêmes ; concevoir une plateforme de données climatiques en ligne, facile d'emploi pour les décideurs et autres parties prenantes.
- Apporter un soutien aux autorités locales dans la préparation de leurs plans d'adaptation au changement climatique en mettant en place des capacités techniques et en améliorant l'accès à des données géographiquement désagrégées au niveau local ; veiller à ce que les plans d'adaptation soient appuyés sur des stratégies de financement robustes et réalistes.

5. Gestion des eaux usées urbaines

La Turquie a notablement progressé dans la gestion des eaux usées urbaines, grâce à des investissements continus de fonds nationaux et internationaux, à un renforcement des capacités institutionnelles, et à des réformes juridiques et institutionnelles (dont le regroupement de communes). L'accès au réseau de collecte des eaux usées et aux installations de traitement s'est en particulier amélioré, mais il reste parmi les moins élevés de la zone OCDE. Environ 14 % des eaux usées domestiques sont rejetées sans traitement, et 38 % des eaux usées industrielles ne sont pas traitées avant d'être rejetées dans les masses d'eau (TurkStat, 2018b). La surveillance de la qualité de l'eau s'est considérablement améliorée depuis l'Examen environnemental de 2008, et des progrès analogues s'imposent dans le secteur du traitement des eaux usées.

En même temps, les documents stratégiques privilégient des investissements conformes aux normes nationales de rejet des effluents qui, à certains égards, sont plus strictes que les exigences de l'UE en la matière. Cette situation peut présenter des risques de coûts d'investissement excessifs, de verrouillage technologique, d'augmentation par ricochet des coûts d'exploitation et de maintenance, et, au bout du compte, de hausse des tarifs pour le consommateur.

La croissance démographique, les activités agricoles et la production d'énergie vont accroître la pression sur l'état quantitatif et qualitatif de l'eau. Le changement climatique renforcera l'incertitude qui pèse sur les disponibilités et les besoins en eau. C'est dans ce contexte que la Turquie s'emploie à améliorer la planification et la surveillance au niveau du bassin hydrographique de façon à cibler et gérer les risques prioritaires liés à l'eau.

Cadre institutionnel et réglementaire

Deux ministères réglementent et surveillent le fonctionnement des services d'eau et d'assainissement. Le ministère de l'Environnement et de l'Urbanisation (MEU) établit les normes de traitement des stations d'épuration, octroie les permis de rejet, et veille au respect des règles y afférentes. Le ministère de l'Agriculture et des Forêts (MAF) élabore les politiques de protection et d'utilisation durable des ressources en eau, réglemente

l'alimentation en eau, et coordonne la gestion de l'eau à l'échelon national. Chaque ministère régule les performances des catégories de services d'eau et d'assainissement dont il a la charge, et il en assure le suivi.

La Turquie s'emploie à renforcer le Conseil national de coordination de la gestion de l'eau et les conseils analogues à l'échelon infranational, créés en 2012 pour favoriser la coopération entre administrations publiques et avec les autres parties prenantes, dont les usagers de l'eau (section 2). Pour réussir la transition vers une collecte et un traitement plus efficaces des eaux usées, il est indispensable de mobiliser les acteurs concernés à l'échelle nationale, du bassin et locale, de façon à fixer des niveaux d'ambition, des priorités et des stratégies de financement réalistes.

La prochaine loi sur l'eau devrait clarifier les rôles et attributions des différentes autorités publiques, et permettre la participation du public à la gestion de l'eau. La Turquie s'achemine vers une réglementation et une surveillance des polluants de l'eau qui tiennent compte de l'état des masses d'eau réceptrices au niveau du bassin hydrographique. Il s'agit là d'une problématique essentielle que les plans de gestion des bassins hydrographiques (PGBH) doivent prendre en compte, car elle déterminera les besoins de traitement supplémentaire des effluents.

Planification stratégique

La Turquie a commencé à intégrer les ODD relatifs à l'eau dans ses documents de planification (section 3). Ces dernières années, les pouvoirs publics ont investi des ressources considérables dans l'élaboration des PGBH, et des plans de gestion des sécheresses et des inondations. Conformément aux principes de la directive-cadre de l'UE sur l'eau, la Turquie a identifié 25 bassins hydrologiques, au sein desquels elle a défini « des masses d'eau sensibles, des espaces sensibles à l'urbanisation, et des zones sensibles à la pollution par les nitrates », et elle a élaboré 25 plans d'action pour la protection des bassins hydrographiques.

Plusieurs ministères ont élaboré des projets de stratégie à l'appui du développement des services d'eau et d'assainissement dans leurs secteurs respectifs. Le ministère de l'Environnement et de l'Urbanisation a fixé des priorités en matière d'investissement dans les services de traitement des eaux usées et d'assainissement. Le ministère de l'Agriculture et des Forêts a préparé un plan d'action pour l'eau potable dans les agglomérations. Le Système national d'information sur l'eau recueille toutes les données relatives à l'eau permettant d'étayer une planification et une prise de décision intégrées dans le domaine de l'eau.

La Turquie met en œuvre plusieurs stratégies, plans et programmes portant sur la gestion des ressources en eau. Toutefois, une stratégie nationale globale pour l'eau permettrait de rendre compte des progrès réalisés jusqu'à présent, de consolider les efforts et de simplifier les critères d'attribution des financements au développement des infrastructures. Au niveau local, il est nécessaire que les priorités fixées dans le cadre de la planification au niveau du bassin hydrographique soient prises en compte dans les plans d'aménagement urbain.

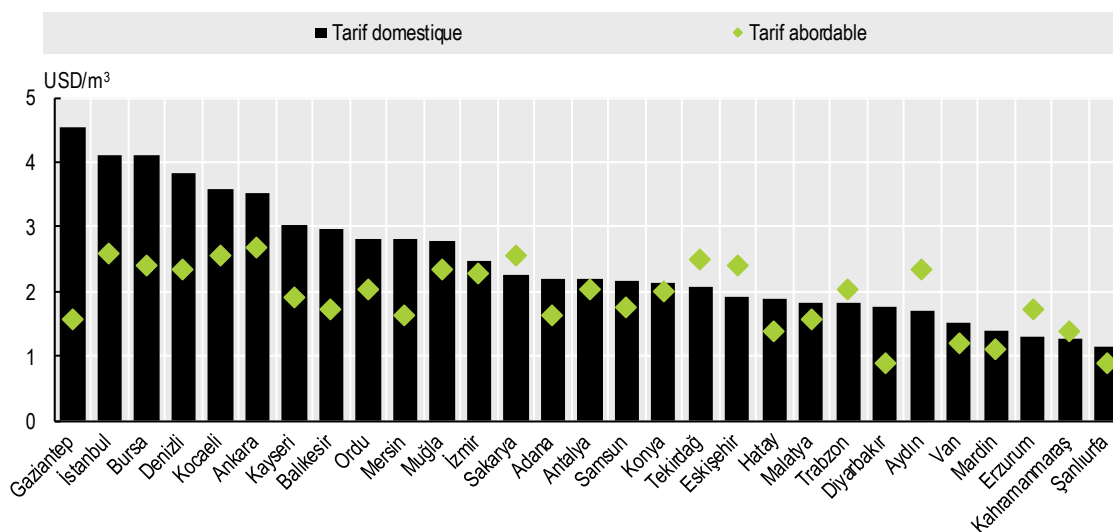
Investissement et financement

La loi sur l'environnement de la Turquie prévoit que les pollueurs contribuent à l'ensemble des coûts d'investissement, d'exploitation et de maintenance, en proportion de leur charge polluante et de leur débit d'eaux usées. Conformément à ce principe, toutes les

administrations gérant des infrastructures de traitement des eaux usées ont mis en place une tarification assurant la récupération intégrale des coûts.

La Turquie a recensé les masses d'eau sensibles à l'eutrophisation. Elle a transposé dans sa législation nationale les dispositions correspondantes de la directive relative au traitement des eaux urbaines résiduaires et de la directive sur les nitrates de l'UE. Toutefois, dans certains cas, les exigences en matière de traitement vont parfois au-delà de ce qui est nécessaire pour atteindre les normes de qualité des masses d'eau réceptrices. Cette situation peut accroître les coûts d'investissement et avoir des conséquences durables sur les coûts d'exploitation et de maintenance. Par exemple, une étape supplémentaire d'élimination des éléments nutritifs peut alourdir les coûts d'exploitation de plus de 40 % et produire 30 % de plus de boues d'épuration. Ces considérations pourraient conduire la Turquie à revoir sa désignation des zones sensibles. Seul un petit nombre de compagnies des eaux ont la possibilité de relever leurs tarifs pour financer de nouveaux investissements sans porter atteinte aux ménages les plus pauvres (Graphique 4). Il convient de surveiller l'accessibilité financière des services d'assainissement, compte tenu des conséquences sociales potentielles.

Graphique 4. Les tarifs de l'eau et de l'assainissement pour les ménages dépassent les limites d'accessibilité financière dans de nombreuses provinces



Note : Les données concernent 2016 et sont exprimées en USD de 2010 à PPA ; le seul utilisé pour calculer le tarif abordable par mètre cube est de 2.5 % du revenu des ménages se situant dans le quintile le plus bas dans la zone desservie par les SKI.

Source : Banque mondiale (2016) ; OCDE (2018), « Agrégats des comptes nationaux, SCN 2008 (ou SCN 1993) : Produit intérieur brut », *Statistiques de l'OCDE sur les comptes nationaux* (base de données).

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933892231>

Le MEU a élaboré des règlements et des lignes directrices pour déterminer la tarification de l'assainissement. En fait, la plupart des entreprises de service public devront mettre en œuvre des mesures d'amélioration du rapport coût-efficacité pour prendre en compte dans leurs tarifs l'augmentation des coûts d'investissement. La Turquie aurait intérêt à établir des priorités et à concevoir et construire par étapes ses infrastructures d'assainissement.

Cette approche est mise en œuvre par un certain nombre d'États membres de l'UE, dont la Croatie et la Bulgarie.

Le MAF a pris des premières mesures pour mettre en place un système d'étalonnage concurrentiel portant sur la fourniture de services d'eau et d'assainissement, notamment la structure et le niveau tarifaires, ainsi que sur la qualité du service. Ces efforts méritent d'être poursuivis et intensifiés. Un tel système devrait permettre d'assurer le suivi des performances des services d'eau et d'assainissement et du coût de leurs prestations. Cela est essentiel pour évaluer l'impact des politiques et programmes du secteur, et pour assurer la transparence publique en matière de tarification et d'investissements publics.

Innovation

Un certain nombre de pratiques innovantes destinées à accélérer les progrès dans le secteur de l'eau et de l'assainissement, telles que la réutilisation des eaux usées et la digestion des boues sont en cours d'exploration en Turquie. Elles conjuguent innovations techniques et non techniques, et sont appliquées à différentes échelles. Des pratiques techniques innovantes permettraient de réduire les coûts d'investissement et d'exploitation, et de contribuer à la sécurité hydrique et énergétique. Par exemple, la production de biogaz par digestion des boues peut aider à répondre aux besoins énergétiques des stations d'épuration. À la recherche de nouvelles formules de gestion, la Turquie prévoit d'étendre les PPP, déjà mis en œuvre dans d'autres secteurs (section 3), à la construction et l'exploitation des stations d'épuration.

Recommandations relatives à la gestion des eaux usées urbaines

Cadre institutionnel et réglementaire

- Continuer de renforcer le cadre institutionnel en précisant les rôles et les attributions dans le secteur de l'eau.
- Revoir les normes de traitement des eaux usées en prenant en considération la capacité de charge des masses d'eau réceptrices et en s'appuyant sur des analyses coûts-avantages robustes pour éviter des coûts excessifs d'investissement et d'exploitation des infrastructures ; réfléchir à une mise en œuvre par étapes des exigences en matière de traitement.
- Envisager de regrouper les missions de réglementation des aspects économiques de la fourniture de services d'eau et d'assainissement au sein d'un même organisme public.

Planification stratégique

- Élaborer une stratégie globale de l'eau qui couvre tous les aspects de la gestion de l'eau au niveau national et qui soit en adéquation avec les objectifs de développement économique et d'urbanisme.
- Harmoniser la planification nationale et municipale du développement et de la gestion des infrastructures de l'eau ; recourir à la planification au niveau du bassin hydrographique pour déterminer le niveau d'ambition, les priorités et les besoins de financement.

Investissement et financement

- Élaborer et approuver des stratégies de financement robustes et réalistes, qui couvrent les coûts d'exploitation et de maintenance des installations existantes, les nouveaux investissements et les nouveaux projets recensés dans les PGBH.
- Publier des lignes directrices nationales pour améliorer les services d'eau et d'assainissement ; encourager l'amélioration des performances d'exploitation et de maintenance des compagnies des eaux de façon à faciliter le financement de nouveaux investissements et des coûts d'exploitation et de maintenance, et garantir l'accessibilité financière des tarifs.

Innovation

- Continuer de regrouper les petites compagnies des eaux de façon à réaliser des économies d'échelle et à tirer le meilleur parti des grandes infrastructures ; introduire de nouveaux modèles économiques pour les services publics de l'eau et de l'assainissement.
- Continuer de développer le rôle du secteur privé pour améliorer les performances et mobiliser des financements privés, en particulier auprès de sources nationales.

Références

- AIE (2018), « Emissions per kWh of electricity and heat output », *IEA CO₂ Emissions from Fuel Combustion Statistics* (base de données), Agence internationale de l'énergie, <https://doi.org/10.1787/data-00432-en> (consulté le 2 septembre 2018).
- AIE (2016), *Energy Policies of IEA Countries: Turkey 2016*, Energy Policies of IEA Countries, Agence internationale de l'énergie, Paris, <https://doi.org/10.1787/9789264266698-en>.
- CCNUCC (2016), Report of the Technical Review of the Sixth National Communication of Turkey, Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, New York.
- CE (2016), *Turkey 2016 Report, Communication on EU Enlargement Policy*, Commission européenne, Bruxelles, https://ec.europa.eu/neighbourhood-enlargement/sites/near/files/pdf/key_documents/2016/20161109_report_turkey.pdf.
- Ecofys (2016), « Roadmap for the consideration of establishment and operation of a greenhouse gas emissions trading system in Turkey », rapport commandé par le Ministère de l'Environnement et de l'Urbanisation, Ankara, www.ecofys.com/en/publications/roadmap-for-an-emissions-trading-system-in-turkey/.
- Garanti et PwC (2017), *Capital Projects and Infrastructure Spending in Turkey: Outlook to 2023*, Garanti BBVA Group et PwC Turkey, janvier, www.pwc.com.tr/en/hizmetlerimiz/danismanlik/sirket-birlesme-ve-satin-almalari/yayinlar/turkiye-altyapi-yatirim-harcamalari-raporu.html.
- GIEC (2014), Changements climatiques 2014 : Rapport de synthèse, Contribution des Groupes de travail I, II et III au cinquième Rapport d'évaluation du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat, Pachauri, R.K. et L.A. Meyer (dir. pub.), www.ipcc.ch/pdf/assessment-report/ar5/syr/AR5_SYR_FINAL_SPM.pdf.
- Janssen, R. (2016), « Turkey: Industrial energy efficiency strategy », *Energy Efficiency in Industrial Processes*, Bruxelles, 17 octobre, www.ee-ip.org/articles/detailed/7cc969ab93f80c76a54ecc339c544ae9/turkey-industrial-energy-efficiency-strategy/.
- Ministère de l'Énergie et des Ressources Naturelles (2018), *Energy Efficiency Action Plan (2017-23)*, Ministère de l'Énergie et des Ressources Naturelles, Ankara, www.yegm.gov.tr/document/20180102M1_2018_eng.pdf.
- Ministère de l'Environnement et de l'Urbanisation (2016a), *Environmental Indicators 2015*, Ministère de l'Environnement et de l'Urbanisation, Ankara.
- Ministère de l'Environnement et de l'Urbanisation (2016b), *Turkey's Sixth National Communication under the UNFCCC*, Ministère de l'Environnement et de l'Urbanisation, Ankara.
- Ministère de l'Environnement et de l'Urbanisation (2016c), *EU Integrated Environmental Approximation Strategy 2016-2023*, Ministère de l'Environnement et de l'Urbanisation, Ankara.
- OCDE (2018a), *Effective Carbon Rates 2018: Pricing Carbon Emissions Through Taxes and Emissions Trading*, Éditions OCDE, Paris, <https://doi.org/10.1787/9789264305304-en>.
- OCDE (2018b), *OECD Analysis of Budgetary Support and Tax Expenditures*, Éditions OCDE, Paris, www.oecd.org/site/tadffss/data/.
- OCDE (2018c), *OECD Economic Surveys: Turkey 2018*, Éditions OCDE, Paris, https://doi.org/10.1787/eco_surveys-tur-2018-en.

- OCDE (2018d), « Système de notification des pays créanciers : Activités d'aide », *Statistiques de l'OCDE sur le développement international* (base de données), <http://dx.doi.org/10.1787/data-00061-fr> (consulté le 30 octobre 2018).
- OCDE (2016), *Innovation, agricultural productivity and sustainability in Turkey*, OECD Food and Agricultural Reviews, Éditions OCDE, Paris, <http://dx.doi.org/10.1787/9789264261198-en>.
- REN21 (2018), *Renewables 2018, Global Status Report*, Renewable Energy Policy Network for the 21st Century, Paris, www.ren21.net/wp-content/uploads/2018/06/17-8652_GSR2018_FullReport_web_final.pdf.
- TomTom (2018), « TomTom Traffic Index: Measuring Congestion Worldwide », site internet, www.tomtom.com/en_gb/trafficindex/list?citySize=LARGE&continent=ALL&country=ALL (consulté le 26 février 2018).
- TSMS (2018), *State of the Climate in Turkey in 2017*, Turkish State Meteorological Service, Ankara, www.emcc.mgm.gov.tr/files/State_of_the_Climate_in_Turkey_in_2017.pdf.
- TurkStat (2018a), *Transportation Statistics: Number of Road Motor Vehicles by Kind of Fuel Used* (base de données), Institut de statistique turc, www.turkstat.gov.tr/PreTablo.do?alt_id=1051 (consulté le 11 juin 2018).
- TurkStat (2018b), *Sectoral Water and Wastewater Statistics* (base de données), Institut de statistique turc, Ankara, http://www.turkstat.gov.tr/PreTablo.do?alt_id=1019 (consulté le 16 octobre 2018).

Annexe 1.A. Mesures prises pour mettre en œuvre certaines recommandations de l'Examen environnemental de la Turquie publié par l'OCDE en 2008

Recommandations	Mesures prises
Chapitre 1. Performances environnementales : tendances et faits récents	
Poursuivre et accroître les efforts visant à améliorer l'efficacité énergétique dans le secteur énergétique, les transports, l'industrie, le secteur résidentiel et les services, de manière à bénéficier des multiples avantages qui en découlent, y compris ceux liés à la diminution de la pollution de l'air et des émissions de GES.	La Turquie a adopté en 2017 un Plan national d'action pour l'efficacité énergétique, qui fait fond sur la Stratégie pour l'efficacité énergétique de 2012. Ce plan ne comporte pas d'indicateurs ni d'objectifs sectoriels pour mesurer les progrès.
Continuer de promouvoir l'utilisation de carburants plus propres pour les véhicules à moteur et de combustibles moins polluants pour les usages domestiques.	Les véhicules automobiles produits après le 1er janvier 2018 doivent respecter les limites d'émission les plus récentes de l'UE. Le charbon sera progressivement remplacé par le gaz naturel dans le chauffage résidentiel.
Redoubler d'efforts pour tenir compte des problèmes de qualité de l'air dans la politique des transports, y compris en ce qui concerne le transfert modal du trafic routier vers les transports publics (ferroviaires, par exemple), moyennant une analyse coûts-avantages appropriée des investissements, et une coopération entre tous les niveaux d'administration et les secteurs concernés ; développer l'utilisation des véhicules à moteur moins polluants.	Le gouvernement applique un programme de mise à la casse des véhicules anciens et prévoit de stimuler la demande intérieure par des investissements dans les infrastructures de charge et des incitations en faveur des véhicules propres. Malgré le développement des lignes de tramway et liaisons ferroviaires, les déplacements par la route en véhicule particulier restent largement dominants.
Poursuivre et accroître les efforts visant à améliorer la base d'informations nécessaire à la gestion de l'air : inclure des polluants supplémentaires dans les inventaires des émissions atmosphériques ; étendre la surveillance de la qualité de l'air ambiant ; adopter et mettre en œuvre le projet de réglementation sur l'évaluation de la qualité de l'air.	La Turquie révisé actuellement son règlement sur l'évaluation et la gestion de la qualité de l'air (2008) afin de l'harmoniser avec la directive de l'UE concernant la qualité de l'air ambiant et un air pur pour l'Europe. Les normes relatives aux concentrations ambiantes de polluants seront durcies d'ici à 2024 (pour les PM _{2,5} , aucune échéance n'a été fixée pour l'instant). Les nouvelles stations de surveillance de la qualité de l'air sont conformes aux exigences de l'UE.
Réduire la pollution de l'eau due à l'agriculture (par exemple, identification des zones vulnérables aux éléments nutritifs, plans de lutte contre la pollution, codes de bonnes pratiques agricoles, inspections et police de l'eau efficaces).	Un règlement sur la protection des eaux contre la pollution par les nitrates d'origine agricole a été adopté en 2014. La pollution par les nitrates fait l'objet d'une surveillance. Les agriculteurs appliquant des techniques agricoles respectueuses de l'environnement bénéficient de paiements de soutien.
Poursuivre les efforts en vue de développer la surveillance de l'eau, promouvoir l'analyse des répercussions économiques et sanitaires de la pollution de l'eau.	Un règlement sur la surveillance des eaux superficielles et souterraines a été adopté en 2014. Des programmes de surveillance ont été établis pour plusieurs bassins hydrographiques.
Rédiger et adopter une loi cadre portant sur tous les aspects de la préservation de la nature et de la biodiversité.	Une stratégie et un plan d'action en faveur de la biodiversité pour la période 2018-28 sont en préparation. La Turquie n'a pas encore adopté de législation cadre sur la protection de la biodiversité. Elle n'a pas soumis ses objectifs nationaux à la Convention sur la diversité biologique.
Créer des zones protégées, de manière à atteindre l'objectif national de 10 % d'ici à 2010 ; les constituer en réseau maillé ; élaborer, adopter et mettre en œuvre des plans de gestion pour toutes les zones protégées.	La part des zones protégées a augmenté pour atteindre 9 %, ce qui reste largement inférieur aux objectifs d'Aichi. Les parts des zones protégées terrestres et marines n'ont pas été rendues publiques.
Poursuivre les efforts de reboisement et de foresterie durable ; poursuivre et accroître tous les efforts de lutte contre l'érosion.	La Turquie a augmenté la superficie des forêts naturelles et semi-naturelles et projette d'accroître le couvert forestier de 1.3 million d'hectares supplémentaires d'ici

Achever l'inventaire des espèces en danger ; publier la liste rouge correspondante ; améliorer les statistiques et les indicateurs relatifs à la biodiversité.	à 2023. Elle figure parmi les pays de l'OCDE affichant la plus faible intensité d'utilisation des forêts.
	Un projet de surveillance et d'établissement d'un inventaire de la biodiversité est en cours et doit être achevé en 2019. Des données d'inventaire de qualité ont été collectées sur les végétaux, mais pas sur les espèces animales et fongiques. Aucune liste rouge n'a été publiée ; la Turquie communique des données compatibles avec le référentiel de l'UICN seulement à l'Agence européenne pour l'environnement.

Chapitre 2. Gouvernance et gestion de l'environnement

Continuer d'harmoniser la législation environnementale nationale avec l'acquis communautaire dans ce domaine, conformément à la stratégie intégrée de rapprochement avec l'UE en matière d'environnement, en portant une attention particulière aux directives cadres de l'UE et à ses normes d'émission et de qualité.	La convergence de la réglementation environnementale avec l'acquis environnemental de l'UE a notablement progressé. La Turquie a aligné ses normes de qualité de l'eau sur celles de l'UE et prévoit de faire de même pour ses normes de qualité de l'air d'ici à 2024.
Entreprendre une évaluation environnementale stratégique (EES) de la politique des transports et de la politique agricole.	Un règlement sur les EES est entré en vigueur en 2017 et sera appliqué progressivement à différents secteurs jusqu'en 2023.
Renforcer le système de délivrance de permis : passer de permis accordés sur la base du milieu concerné à un système intégré de prévention et de lutte contre la pollution, en distinguant les grandes installations des petites et moyennes ; recourir au renouvellement périodique des permis pour introduire progressivement des normes d'émission plus strictes ; et promouvoir les meilleures technologies disponibles.	Le règlement de 2010 sur les autorisations environnementales a instauré une autorisation unique régissant les émissions atmosphériques, les rejets d'eaux usées, le bruit ainsi que la valorisation et l'élimination des déchets. Pour l'instant, cette autorisation n'est toutefois pas fondée sur les meilleures techniques disponibles. Un nouveau règlement sur la lutte intégrée contre la pollution était attendu en 2018.
Renforcer la police de l'environnement, en créant une agence autonome de l'environnement chargée des inspections aux échelons national et territorial, en augmentant les ressources destinées aux activités d'inspection et de contrôle de conformité, et en renforçant la formation des inspecteurs ; prendre en compte les préoccupations environnementales (pollution, ressources naturelles, milieu naturel) à tous les niveaux de l'aménagement du territoire, et renforcer le contrôle du respect des plans d'occupation des sols.	La Turquie applique une planification des inspections fondée sur les risques. Le montant total annuel des amendes administratives a presque doublé à prix constants depuis 2008. Toutefois, les inspections planifiées représentent moins de 20 % du total et le taux de détection d'infractions est faible. Les plans locaux d'aménagement échappent à l'obligation d'évaluation environnementale et font la part belle aux projets de développement.
Continuer de surveiller l'application du droit d'accès à l'information environnementale et du droit d'accès à la justice en ce qui concerne les questions d'environnement, et rectifier la mise en œuvre si nécessaire.	Les informations sur l'environnement détenues par les institutions publiques sont accessibles sur demande. L'accès effectif est toutefois entravé par de vastes restrictions motivées par « l'intérêt économique » et par la perception de frais de dossier. Les organisations non gouvernementales (ONG) ont acquis la faculté de saisir la justice pour des affaires concernant l'environnement, mais leur qualité à agir, comme celle des citoyens, fait l'objet de restrictions.
Continuer de renforcer l'éducation à l'environnement ; accroître les efforts des autorités publiques et des ONG environnementales en matière de sensibilisation aux questions d'environnement.	La Turquie a agi en faveur de la sensibilisation à l'environnement principalement par la distribution de supports imprimés sur les répercussions environnementales et les bonnes pratiques. Dans l'enseignement, les questions environnementales sont intégrées dans plusieurs programmes d'études.

Chapitre 3. Vers une croissance verte

Maintenir le cap sur le développement durable au sein des pouvoirs publics, et plus généralement dans le pays, en s'appuyant sur un comité interministériel doublé d'un conseil consultatif auxquels participent largement les institutions du secteur privé et le public.	Le développement durable est parmi les grands principes régissant les Plans nationaux de développement. La Commission nationale du développement durable, qui convie des acteurs non gouvernementaux, examine la mise en œuvre des Objectifs de développement durable (ODD).
Tenir compte des problèmes d'environnement et de développement durable dans les programmes de	En 2016, la Turquie a approuvé un plan d'action pour le développement rural dont l'une des cinq stratégies est

développement régional, en prêtant une attention particulière aux régions rurales et défavorisées.	axée sur l'amélioration de l'environnement et la pérennité des ressources naturelles.
Recourir davantage aux instruments économiques, moyennant un dosage efficace et efficient de ceux-ci, et en tenant dûment compte des aspects sociaux ; promouvoir l'application des principes pollueur-payeur et utilisateur-payeur, en passant progressivement du financement public au financement privé, et en limitant dans le temps les dispositifs de subventions environnementales.	La Turquie est parmi les pays de l'OCDE où le produit des taxes liées à l'environnement est proportionnellement le plus élevé, ce qui tient principalement aux taxes perçues sur la consommation d'énergie dans le secteur des transports. Par ailleurs, des tarifs d'achat sont en place pour encourager l'investissement privé dans les énergies renouvelables.
Recourir davantage aux instruments économiques pour réduire les émissions atmosphériques des sources fixes et diffuses ; réexaminer et réviser, s'il y a lieu, la fiscalité existante sur les carburants et les véhicules à moteur, afin de favoriser la réalisation des objectifs de réduction de la pollution de l'air.	La fiscalité automobile incite à l'achat de véhicules électriques et de petite cylindrée, mais n'est pas modulée en fonction d'autres critères environnementaux. Le gazole est moins taxé que l'essence. En dehors des transports, la consommation d'énergie est faiblement taxée ou même exonérée.
Établir une « commission fiscale verte » chargée d'examiner et de réviser tout l'éventail des instruments économiques utiles à la protection de l'environnement (à savoir taxes, redevances, échanges de permis, etc.) ; envisager une réforme fiscale verte générale, éventuellement neutre sur le plan des recettes ; revoir la fiscalité relative aux véhicules à moteur ; créer des taxes sur les produits et intrants polluants (détergents, accumulateurs électriques, pesticides, engrais, CFC, par exemple).	Dans le cadre d'une étude réalisée pour le compte du ministère de l'Environnement et de l'Urbanisation afin d'analyser une feuille de route potentielle pour la mise en place d'un système d'échange de quotas d'émission de GES, les auteurs ont recommandé d'établir un SEQE pilote en Turquie pendant deux ou trois ans. Cependant, le gouvernement ne projette pas, pour l'instant, d'instaurer une tarification du carbone. Une nouvelle mesure fiscale entrée en vigueur en 2018 encourage la mise à la casse des véhicules de 16 ans ou plus.
Réduire les subventions préjudiciables à l'environnement, notamment dans les secteurs de l'agriculture et de l'énergie, moyennant des mesures appropriées pour parer aux pertes de compétitivité et aux effets redistributifs.	Les subventions à l'utilisation d'eau en agriculture ont été éliminées. Les aides accordées aux ménages pauvres au titre du chauffage au charbon seront supprimées progressivement à mesure que les collectivités accèdent au gaz naturel. Les combustibles fossiles restent toutefois largement subventionnés par le biais des exonérations de taxes énergétiques et des subventions à la production et à la consommation de charbon.
Développer l'information économique sur l'environnement (par exemple, dépenses environnementales, taxes liées à l'environnement, prix des ressources, emploi) ; développer les analyses économiques (analyses coûts-avantages des projets environnementaux, par exemple).	La Turquie est prête à publier un ensemble d'environ 80 indicateurs des ODD. Les projets d'investissements nouveaux, notamment ceux concernant des centrales électriques au charbon, ne font pas l'objet d'une analyse coûts-avantages tenant compte des externalités environnementales.
Développer les partenariats public-privé (PPP) et les initiatives environnementales conduites par l'industrie, moyennant une participation adaptée des Associations des entreprises turques.	La Turquie a eu recours avec succès à des PPP pour financer des infrastructures et équipements aéroportuaires, routiers, énergétiques et de santé, ainsi que certains projets hydrauliques et ferroviaires.
Renforcer la capacité des autorités provinciales et municipales de préparer et de mettre en œuvre des projets d'infrastructures environnementales, y compris ceux qui bénéficient de financements de l'UE ; poursuivre la réforme de la Banque des provinces pour accroître l'efficacité des transferts de fonds publics aux municipalités et celle des investissements municipaux.	ILBANK aide par des crédits les communes à financer des infrastructures. La Banque de développement industriel de Turquie et la Banque turque de développement utilisent des prêts de la Banque européenne d'investissement pour financer principalement des projets dans les domaines des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique.
Renforcer les politiques, orientations et exigences nationales régissant les performances environnementales de l'industrie, aussi bien en Turquie qu'ailleurs, ce qui supposerait de prendre davantage en compte les considérations d'environnement dans les décisions relatives à l'investissement direct étranger et aux crédits à l'exportation, et aussi d'appliquer rigoureusement à l'industrie turque les dispositions environnementales des Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales.	La bourse turque a créé en 2014 un indice de durabilité pour aider les investisseurs institutionnels à trouver des entreprises qui obtiennent de bons résultats dans les domaines environnemental et social et en matière de gouvernance.
Introduire un élément spécifiquement axé sur l'environnement dans le programme en expansion d'aide publique au développement (APD) de la Turquie et, éventuellement, créer un poste de correspondant chargé de l'environnement au sein	La Turquie n'accorde pas une place prioritaire à l'environnement dans ses activités de coopération pour le développement, mais elle apporte une certaine aide dans les domaines de l'eau, de l'assainissement et de

de l'Agence de développement et de coopération internationale pour superviser et coordonner les activités d'assistance environnementale, et aussi contribuer à assurer la rationalité écologique du programme global d'APD.	l'hygiène, et mène un programme de formation à l'efficacité énergétique dans l'industrie.
Chapitre 4. Changement climatique	
Continuer d'améliorer la contribution aux efforts internationaux visant à lutter contre le changement climatique en élaborant une stratégie nationale globale sur le changement climatique assortie d'objectifs clairs, de priorités et d'échéances, et qui définisse les responsabilités de tous les secteurs de la société turque ; envisager de fixer des objectifs non contraignants déterminés au niveau national (par exemple en matière de consommation d'énergie, de sources d'énergie renouvelables, de reboisement et d'émissions de gaz à effet de serre), ce qui entretiendrait la dynamique de la stratégie nationale et témoignerait clairement de la détermination et des intentions de la Turquie à l'adresse des autres pays.	La Turquie a adopté sa première Stratégie nationale sur le changement climatique (2010-20), qui porte aussi bien sur l'atténuation que sur l'adaptation. Elle a été complétée par le Plan national d'action face au changement climatique, qui ne fixe pas d'objectif d'atténuation et n'a pas fait l'objet d'un suivi adéquat. Les objectifs en matière d'énergies renouvelables et d'efficacité énergétique ont été détaillés dans le Plan national d'action pour les énergies renouvelables (2014) et le Plan national d'action pour l'efficacité énergétique (2017).
Poursuivre les efforts en vue de l'adhésion au Protocole de Kyoto.	La Turquie a adhéré au Protocole de Kyoto en 2009. Elle a signé l'Accord de Paris en 2016, mais ne l'a pas encore ratifié.
Renforcer le système de préparation aux situations d'urgence et d'intervention (par exemple en établissant une commission chargée d'appuyer la mise en œuvre de la législation sur les catastrophes naturelles et industrielles, en élargissant la coordination interinstitutionnelle, en faisant l'acquisition des équipements nécessaires, et en réalisant régulièrement des exercices et des simulations).	La Turquie élabore des plans de réduction des risques de catastrophe aux niveaux national et provincial. Les 81 provinces devraient toutes être dotées d'un plan en 2020. L'Autorité de gestion des catastrophes et des situations d'urgence a été créée en 2009 pour mieux gérer les risques.
Chapitre 5. Gestion des eaux usées urbaines	
Adopter une loi générale sur l'eau, établissant un équilibre entre l'offre et la demande dans la gestion des ressources en eau ; continuer de développer la gestion des ressources en eau par bassin hydrographique, en s'attachant aussi bien à la qualité qu'à la quantité ; mettre en place des conseils de bassin afin de renforcer la coopération et le partenariat entre les autorités et les usagers de l'eau (communes, entreprises, agriculteurs) sur la base de projets pilotes.	La Turquie a identifié 25 bassins hydrologiques, au sein desquels elle a défini « des masses d'eau sensibles, des espaces sensibles à l'urbanisation, et des zones sensibles à la pollution par les nitrates », et elle a élaboré pour chacun un plan d'action pour la protection du bassin hydrographique (précurseur du plan de gestion du bassin hydrographique, PGBH). À l'horizon 2023, tous les bassins devraient faire l'objet d'un PGBH. Une loi sur l'eau est en préparation.
Promouvoir l'amélioration des infrastructures de distribution et d'assainissement ; encourager les économies d'eau et les investissements permettant de réduire les déperditions.	En 2016, 92 % de la population était raccordée à un réseau de distribution d'eau. Le taux d'accès aux réseaux d'assainissement et stations d'épuration a progressé pour s'établir à environ 70 %, mais reste l'un des moins élevés de l'OCDE. Quelque 16 % des eaux usées résidentielles et 38 % des eaux usées industrielles sont rejetées sans avoir été traitées.
Favoriser une tarification adéquate des services de l'eau pour les ménages, l'industrie et l'agriculture, en prêtant attention à l'efficacité, au recouvrement des coûts et à l'accessibilité financière.	La Turquie est attachée à la récupération intégrale des coûts par le biais de la tarification de l'eau, comme le prévoit le règlement de 2010 sur les procédures et principes régissant la détermination des tarifs des installations de gestion des eaux usées. Cependant, peu de compagnies des eaux ont la possibilité de relever leurs tarifs pour financer de nouveaux investissements sans porter atteinte aux ménages les plus pauvres.

ORGANISATION DE COOPÉRATION ET DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUES

L'OCDE est un forum unique en son genre où les gouvernements oeuvrent ensemble pour relever les défis économiques, sociaux et environnementaux que pose la mondialisation. L'OCDE est aussi à l'avant-garde des efforts entrepris pour comprendre les évolutions du monde actuel et les préoccupations qu'elles font naître. Elle aide les gouvernements à faire face à des situations nouvelles en examinant des thèmes tels que le gouvernement d'entreprise, l'économie de l'information et les défis posés par le vieillissement de la population. L'Organisation offre aux gouvernements un cadre leur permettant de comparer leurs expériences en matière de politiques, de chercher des réponses à des problèmes communs, d'identifier les bonnes pratiques et de travailler à la coordination des politiques nationales et internationales.

Les pays membres de l'OCDE sont : l'Allemagne, l'Australie, l'Autriche, la Belgique, le Canada, le Chili, la Corée, le Danemark, l'Espagne, l'Estonie, les États-Unis, la Finlande, la France, la Grèce, la Hongrie, l'Irlande, l'Islande, Israël, l'Italie, le Japon, la Lettonie, la Lituanie, le Luxembourg, le Mexique, la Norvège, la Nouvelle-Zélande, les Pays-Bas, la Pologne, le Portugal, la République slovaque, la République tchèque, le Royaume-Uni, la Slovénie, la Suède, la Suisse et la Turquie. La Commission européenne participe aux travaux de l'OCDE.

Les Éditions OCDE assurent une large diffusion aux travaux de l'Organisation. Ces derniers comprennent les résultats de l'activité de collecte de statistiques, les travaux de recherche menés sur des questions économiques, sociales et environnementales, ainsi que les conventions, les principes directeurs et les modèles développés par les pays membres.

Examens environnementaux de l'OCDE

TURQUIE 2019

(VERSION ABRÉGÉE)

La Turquie est l'économie de l'OCDE qui affiche la plus forte croissance et voit ses émissions de gaz à effet de serre progresser rapidement. Depuis 2008, ses émissions atmosphériques, sa consommation d'énergie et d'eau et sa production de déchets ont été découplées en termes relatifs de la croissance économique. Ces pressions environnementales continueront néanmoins d'augmenter dans l'absolu en raison de la forte intensité d'utilisation de ressources de l'économie et de sa dépendance à l'égard des énergies fossiles. Pour améliorer ses performances environnementales, le pays devra réaliser des progrès plus importants dans la transition vers une économie circulaire et peu émettrice de carbone.

Ceci est le troisième *Examen environnemental de la Turquie*. Il évalue les avancées du pays en matière de développement durable et de croissance verte, et comporte des chapitres spéciaux consacrés au changement climatique et à la gestion des eaux usées urbaines.

Cette version abrégée contient le résumé, ainsi que l'évaluation et les recommandations officielles du rapport, issues des trois chapitres sur les tendances et développements récents, la gouvernance, la croissance verte, ainsi que des deux chapitres détaillés sur le changement climatique et la gestion des eaux usées urbaines. La version intégrale du rapport est disponible en anglais sur le site de l'OCDE.

Veillez consulter cet ouvrage en ligne : <https://doi.org/10.1787/405578df-fr>.

Cet ouvrage est publié sur OECD iLibrary, la bibliothèque en ligne de l'OCDE, qui regroupe tous les livres, périodiques et bases de données statistiques de l'Organisation.

Rendez-vous sur le site www.oecd-ilibrary.org pour plus d'informations.

2019

éditionsOCDE
www.oecd.org/editions



ISBN 978-92-64-49620-0



9 789264 496200